

Séance de la soirée du 10 novembre 2009

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET
D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉOLIEN
DANS LA MRC DE L'ÉRABLE
PAR ÉOLIENNES DE L'ÉRABLE INC.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 10 novembre 2009 à 19h
Centre communautaire de Plessisville
1745, avenue Fournier
Plessisville

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2009
 SÉANCE DE LA SOIRÉE
 MOT DU PRÉSIDENT 1
 PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS
 REGROUPEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES APPALACHES 12
 M. Pierre Séguin
 M. Michel Vachon
 MUNICIPALITÉ D'IRLANDE..... 17
 M. Bruno Vézina
 STATION RADIO O 97,3 18
 Mme Annie Labbé
 PRÉSENTATION DU PROMOTEUR 21
 M. Simon Jean-Yelle
 M. Robert Demers
 REPRISE DE LA SÉANCE
 PÉRIODE DE QUESTIONS
 M. JEAN-CLAUDE GAGNON..... 34
 M. RÉJEAN SIMONEAU 39
 Mme LISE NADEAU 43
 M. MARTIN GUILLEMETTE 47
 M. DANIEL GAGNON..... 51
 M. NELSON BOUFFARD 63
 M. MARC-ANDRÉ MERCIER..... 68
 M. PIERRE-ALAIN MARCOUX 72
 M. ALAIN FORTIER 77
 Mme CINDY LORD 80
 M. ÉTIENNE MARCOUX..... 82
 M. STEEVE MARCOUX 87

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2009
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonsoir et bienvenue à cette première partie d'enquête et d'audience publique portant sur le projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de L'Érable. Bienvenue également aux personnes qui suivent les travaux de la Commission d'enquête sur Internet au moyen de la webdiffusion.

Je suis Michel Germain et je préside cette Commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp. Je suis secondé par la commissaire, madame Lucie Bigué.

PAR LA COMMISSAIRE:

Bonsoir.

20 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Permettez-moi de vous faire la lecture du mandat reçu de la ministre:

25 "Monsieur le Président – donc lettre qui est adressée à notre président, au président du BAPE – monsieur le Président, en ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet d'aménagement d'un parc éolien dans la municipalité régionale de comté de L'Érable par les Éoliennes de L'Érable et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.

35 "Le mandat du Bureau débutera le 2 novembre 2009.

"Je joins à la présente les demandes d'audience publique qui m'ont été adressées concernant le projet.

40 "Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs."

Madame Line Beauchamp.

45 Le président du BAPE, monsieur Pierre Renaud, nous a donc confié le présent mandat d'enquête et d'audience publique. Il faut rappeler qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision. Son mandat est d'établir les faits concernant les répercussions du projet et de proposer à la ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ce dernier.

50 À cette fin, la Commission a, outre sa responsabilité d'enquêter, celle de faciliter l'accès du public à l'information sur les enjeux soulevés par le projet et elle doit recueillir l'opinion des personnes intéressées.

55 De plus, la Commission examinera, dans une perspective de développement durable, le projet soumis en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs qui englobe les aspects biophysique, social, économique et culturel.

60 Ainsi, dans le cadre de la Loi sur le développement durable qui engage les ministères et organismes du gouvernement du Québec à déterminer les actions qu'ils mèneront pour contribuer à l'atteinte de la Stratégie gouvernementale de développement durable, le BAPE s'est donné un plan d'action et une démarche d'analyse permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des seize (16) principes de la loi, afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans leur démarche d'analyse.

65 Enfin, la présente Commission dispose des pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête. Ma collègue et moi-même, nous nous sommes engagés à respecter le Code d'éthique et de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

70 Cela signifie notamment que la Commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve et qu'elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière.

75 À cet effet, il ne sera toléré aucune forme de manifestation, que ce soit d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes. Respecter ces règles permet des débats sereins et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

80 Il y a lieu de préciser que parallèlement aux travaux de la Commission d'enquête, le présent projet fait l'objet d'une évaluation environnementale de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le gouvernement du Québec rendra une décision sur le projet en dernier lieu. C'est dans ce contexte qu'a été constituée cette Commission d'enquête et d'audience publique qui effectuera l'examen public du projet, de manière à satisfaire aux exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement.

85 Pour les personnes intéressées à obtenir plus de renseignements sur la Procédure d'évaluation environnementale, je vous invite à vous rendre à l'arrière où une documentation pertinente est disponible.

90 Le mandat de la Commission d'enquête a débuté le 2 novembre dernier et est d'une durée maximale de quatre (4) mois. Ainsi, le rapport du BAPE sera remis à la ministre au plus tard le 2 mars 2010.

95 Voici un aperçu du déroulement de cette première soirée qui se déroule selon nos règles de procédures. De façon à favoriser un débat éclairé, serein et respectueux, j'expliquerai les règles générales ainsi que la façon de procéder. Ensuite, je présenterai l'équipe qui assiste la Commission et les personnes-ressources invitées. Puis, les requérants seront invités à exprimer les motifs de leur requête. Enfin, j'inviterai le représentant du promoteur à décrire les grandes lignes de son projet.

100 À la suite de cela, il y aura une pause d'environ quinze (15) minutes qui suivra la présentation du promoteur. C'est à ce moment qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle, donc à l'accueil, pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet. Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées dans l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions.

105 Les personnes qui suivent nos travaux par Internet pourront elles aussi poser des questions par courriel lors de l'audience publique et ce, jusqu'au jeudi 19 novembre à midi (12 h) inclusivement. Donc on déborderait un peu le contexte des séances publiques, c'est pour permettre à des gens qui voudraient poser des questions en marge de l'audience de pouvoir le faire.

110 Bien entendu, ce qui est important de souligner dans une telle procédure, c'est que la priorité est donnée aux personnes qui viennent poser des questions sur place. C'est-à-dire que la Commission va, à ce moment-là, si elle reçoit des questions par courriel, donc il y a un petit délai de traitement, et à ce moment-là la Commission, ce qu'elle fait, c'est que si elle a des questions par écrit, elle essaie de les glisser dans les mêmes sujets qu'à ce moment-là les intervenants qui sont venus s'asseoir ici à la table, alors on restera dans le même sujet. Donc si nous parlons du milieu sonore, nous resterons dans le milieu sonore, donc ce qui peut faire qu'il peut y avoir un certain délai avant que la Commission pose la question.

120 L'audience publique est divisée en deux (2) parties. La première partie débute ce soir, et la Commission d'enquête siégera au fur et à mesure de ses besoins. Je tiens à souligner que malheureusement la Commission aurait préféré siéger à Saint-Ferdinand même puisque beaucoup plus proche du lieu de réalisation du projet, mais faute de salle disponible, elle s'est rabattue sur Plessisville.

125

130 Il est important de mentionner que la Commission a essayé à plusieurs reprises d'obtenir l'auditorium de l'hôpital et la Commission donc à trois (3) reprises, et à chaque fois la Commission a essuyé un refus. Donc on a quand même essayé de relancer cette demande et ça n'a pas fonctionné.

135 Toutefois, je tiens à souligner que la seconde partie de l'audience publique se tiendra à Saint-Ferdinand même puisque les besoins en espace de salle sont alors sensiblement moindres en deuxième partie de l'audience qu'en première partie.

140 Je reviens à la première partie! L'objectif de cette première partie d'audience publique vise à compléter l'information sur le projet. Elle donne la possibilité à la Commission d'enquête ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent de poser des questions et d'obtenir des réponses du promoteur ainsi que des compléments d'information ou des réponses de la part des personnes-ressources.

145 Elle permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos connaissances sur divers sujets. Elle ne sert pas – et c'est très important de le mentionner – à recevoir à ce stade-ci les opinions des participants mais bien les questions qu'ils désirent poser. Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion, mais plutôt que nous l'entendrons seulement en deuxième partie de l'audience publique.

150 Par exemple, lorsqu'une réponse est fournie, la Commission ne permettra pas aux gens de réagir ou de commenter la teneur de la question. On peut aller en sous-question s'il y a un besoin de compréhension pour s'assurer que la réponse était complète, mais la Commission ne recevra pas les commentaires ou les réactions des personnes qui viennent de poser une question en fonction de la réponse qui sera obtenue, ceci étant réservé, comme je l'ai mentionné, pour la seconde partie de l'audience publique.

155 Lors de la seconde partie, la Commission entendra l'opinion de ceux et celles qui le désirent. C'est à ce moment que les citoyens prendront position sur le projet. Je vous demande d'ailleurs de signifier le plus tôt possible votre intention de déposer un mémoire à notre coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Anne-Lyne Boutin, qui est à l'arrière de la salle. Cela facilitera la logistique de la deuxième partie de l'audience publique.

160 De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée, vous devrez nous faire parvenir vos mémoires quatre (4) jours avant le début de la deuxième partie de l'audience publique, soit au plus tard le 10 décembre prochain. Bien entendu, il y a possibilité pour les gens de nous signifier une intention de mémoire en vue de ne faire qu'une présentation verbale.

165 Vous n'êtes pas obligé de déposer un mémoire par écrit à la Commission, donc vous pouvez faire une intervention verbale. Donc vous pouvez déposer un mémoire et manifester le

170 désir de le présenter à la Commission, et vous pouvez déposer un mémoire simplement à
Commission sans le présenter. Alors les trois (3) options sont possibles.

175 Au moment de la présentation de votre mémoire, nous échangerons avec vous afin de
bien comprendre votre position. Vous pouvez également déposer, comme je l'ai mentionné,
votre mémoire à la Commission sans le présenter. Vous n'avez qu'à signaler votre désir de la
façon que vous voulez fonctionner; signalez-le d'avance à notre coordonnatrice, madame Boutin,
dans la mesure du possible deux (2) semaines avant la deuxième partie de l'audience publique,
soit le 30 novembre.

180 À la fin de l'audience publique, la Commission pourrait avoir besoin de poursuivre ses
recherches pour compléter son examen du projet et son analyse. Dans un tel cas, les questions
et les réponses ainsi que les nouveaux documents obtenus seront déposés officiellement et
rendus publics. Ils deviendront accessibles dans les centres de consultation dont vous trouverez
la liste à l'arrière de la salle et également dans le site Web du BAPE.

185 Il est important de mentionner que toute l'information avec laquelle la Commission va
fonctionner va être publique, donc c'est la base, c'est le principe du BAPE. Donc ce ne serait
qu'à titre exceptionnel, et ça ne m'est jamais arrivé, là, en une vingtaine d'audiences, d'utiliser ou
de devoir conserver de l'information confidentielle. Donc le BAPE fonctionne vraiment avec
l'information disponible et dans nos rapports, nous indiquons toutes les sources d'information
190 utilisées à mesure que les gens lisent le contenu du rapport.

195 Il est important de mentionner que tous les documents relatifs au dossier peuvent être
consultés à la Bibliothèque Onil-Garneau de Saint-Ferdinand, dans le site Web du BAPE, à nos
bureaux de Québec et à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'UQAM.

200 Par ailleurs, ce qui est dit en audience publique est enregistré, et les transcriptions seront
disponibles dans le site Web du BAPE ainsi que dans les centres de consultation environ une
semaine après la fin de la première partie de l'audience publique.

205 Je vais maintenant expliquer comment nous allons procéder ce soir et lors des autres
séances de la première partie. Voyons la disposition de la salle! Au centre, face à vous bien
entendu, il y a la Commission d'enquête; immédiatement à ma gauche, nous avons la table de
nos analystes, alors ce sont les personnes qui travaillent avec la Commission; plus loin à gauche,
vous avez la table des personnes-ressources; un peu à l'avant ici, vous avez la table de la
sténotypiste, donc la personne qui prend les transcriptions.

210 À l'arrière complètement de la salle, vous avez d'autres membres de l'équipe de la
Commission, donc qui sont à l'accueil; à ma droite, vous avez la table ou les tables des
représentants du promoteur; et devant nous, juste ici, la table où vous viendrez poser vos
questions.

215 Comme je l'ai dit tout à l'heure, l'inscription pour les questions se fait à l'arrière auprès de la conseillère en communication. Le registre pour ce soir sera ouvert à la première pause. Deux (2) questions sont admises par intervention, alors je demande votre collaboration. Cette règle a pour but de permettre au plus grand nombre de participants de poser leurs questions. Vous êtes bien sûr les bienvenus pour vous réinscrire au registre pour d'autres questions concernant le projet.

220 Donc l'idée est de faire tourner le registre, donc les gens viennent poser deux (2) questions, ils cèdent la place à la prochaine personne inscrite et ils vont se réinscrire.

225 Habituellement les gens bien entendu posent les questions les plus importantes en premier, il se crée ainsi une dynamique de questions, et parmi cette dynamique-là la Commission elle aussi a son propre questionnement. Donc dans la foulée de vos questions, la Commission va poser elle également aussi des questions.

230 Très important, je vous demande d'éviter les préambules à vos questions. Les seuls préambules acceptables sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question. Alors quelqu'un qui voudrait dire: je demeure dans tel chemin, dans tel rang, depuis tant d'années, maintenant je pose ma question. Donc ce serait une mise en contexte, une courte mise en contexte, mais l'idée n'est pas, encore une fois, d'exprimer une opinion en préambule, je vais devoir arrêter la personne qui ferait cela.

235 Bien entendu, ma collègue et moi pouvons intervenir en tout temps, comme je l'ai dit, auprès des personnes-ressources et des représentants du promoteur pour obtenir de l'information supplémentaire dans la foulée de votre question.

240 Il est très important, je demande votre collaboration à ce sujet, que toutes les questions que vous posez, comme les réponses que nous allons obtenir, doivent m'être adressées. Donc je dirigerai les questions aux personnes concernées. Il est possible que j'adresse la question à une autre personne en plus de la personne initialement interpellée. Pour les questions posées par ma collègue, bien entendu les porte-parole sont invités à répondre directement à celle-ci.

245 Les questions, bien entendu il peut y avoir des questions plus complexes qui sont posées qui ne peuvent donc obtenir de réponse immédiate de la part du promoteur ou des personnes-ressources, parce que nécessitant une recherche ou un développement, devront être traitées bien entendu avec diligence.

250 La Commission d'enquête se chargera d'obtenir les réponses lors de séances ultérieures ou par écrit. Ces réponses feront partie du dossier et seront rendues publiques.

Si une information ou un document demandé par la Commission d'enquête est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment

255 même de la demande. Si la Commission le juge nécessaire, cette information doit lui être remise avec la mention "confidentiel".

260 Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document, ou l'information autrement dit, était rendu public. Nous rendrons ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique en tout ou en partie ou de ne pas rendre publique l'information, et cette décision sera rendue publique bien entendu.

265 Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à la décision de la Commission à la suite de quoi l'information sera rendue publique en tout ou en partie ou sera renvoyée à la personne qui l'a fournie, sans que la Commission d'enquête en tienne compte dans ses travaux. Donc procédure normale, si la Commission juge l'information non nécessaire, elle ne conserve pas du tout l'information, elle va la retourner à son possesseur.

270 Le participant qui désire donner une information ou déposer un document au cours de l'audience publique, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peut s'adresser à la coordonnatrice qui se chargera de vérifier le tout auprès de la Commission d'enquête.

275 Il n'est pas non plus nécessaire de déposer un document ou d'en demander le dépôt pour attirer l'attention de la Commission sur le contenu que vous désirez mettre en lumière. Ainsi, vous pouvez seulement nous communiquer la référence à des documents, donc ça peut être des documents scientifiques.

280 Il faut noter que souvent de tels documents, il y a des droits d'auteur, qui fait qu'une commission ne peut pas les déposer en bonne et due forme sans avoir la permission des auteurs, mais on peut marcher par référence à ce moment-là bibliographique. La Commission d'enquête examinera son contenu comme elle le fait pour les documents déposés à ce moment-là.

285 Je tiens à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une déclaration de service aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, je vous demande de bien vouloir remplir le questionnaire et le remettre au personnel à l'arrière de la salle.

290 J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la Commission d'enquête! Alors à ma gauche, nous avons notre analyste, monsieur Jasmin Bergeron; il y a madame Isabel Bernier-Bourgault qui est ici ce soir en support à la Commission, mais l'autre analyste sur la Commission est monsieur Jean Roberge qui est absent ce soir, mais il sera ici à compter de demain.

295 À l'arrière de la salle, certains d'entre vous ont déjà pu rencontrer notre conseillère en communication, madame Julie Olivier, ainsi que notre coordonnatrice, madame Anne-Lyne

Boutin. Je tiens à mentionner également que nos travaux sont soutenus par madame Angéla Perreault qui est notre agente de secrétariat qui est absente ce soir.

300 L'organisation technique et la logistique des séances publiques sont sous la responsabilité du Centre de services partagés du Québec. Le responsable de la logistique est monsieur Daniel Moisan et il est accompagné de monsieur Richard Grenier, technicien du son. Madame Denise Proulx assure le travail de sténotypie.

305 Je tiens également à présenter monsieur Pierre Dufour qui est à l'extrême gauche qui assure la webdiffusion des séances qui est ici ce soir. De plus, certains ont pu le constater, nous avons des caméras dans la salle ce soir, des petites caméras qui sont situées, une ici à l'avant, une tout près de nous ici, nous avons quelques caméras. Monsieur Dufour effectue actuellement un projet pilote qui permet de rendre disponible une webdiffusion audio et vidéo à
310 partir de notre site Web, donc sur Internet.

Pour les présentations, je vais inviter le porte-parole du promoteur, monsieur Jean-Yelle à nous présenter son équipe. Alors monsieur Yelle, à vous la parole!

315 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

Bonjour, merci beaucoup.

320 Donc premièrement, Simon Jean-Yelle, je suis chargé de projet pour Éoliennes de L'Érable.

Je suis accompagné à ma droite de Sara Diaz, directrice de projet; à l'arrière aussi d'Elisabeth Little, d'Eva Rocio et de Victor Orrantia.

325 Je suis aussi accompagné de l'autre côté de membres de SNC-Lavalin qui se sont occupés de l'étude d'impact environnementale, donc premièrement Robert Demers et en arrière Christine Martineau et Dany Desruisseaux. Je suis accompagné aussi de certains autres collègues dans la salle.

330 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie monsieur Yelle.

335 Nous allons maintenant aller du côté de nos personnes-ressources qui sont à gauche. Ce que je vais faire, je vais nommer les organismes, je vais demander de vous présenter, donc de vous nommer à ce moment-là.

Nous allons débiter avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

340 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir madame la Commissaire.

345 Je travaille à la Direction, mon nom est Denis Talbot, je travaille à la Direction des évaluations environnementales du ministère, je suis coordonnateur de l'évaluation des projets énergétiques, j'agirai ce soir à titre de porte-parole.

350 Je suis accompagné à ma gauche ici d'Evelyne Barrette qui est chargée de projet à la même direction; elle est chargée du projet en particulier qui est à l'examen ce soir, Evelyne répondra également à certaines questions.

355 Je signale également que nous aurons demain après-midi et demain en soirée la présence avec nous de Mario Dessureault du même ministère, de la Direction des politiques de l'air, qui est le spécialiste des questions sonores, le climat sonore, il sera présent c'est ça en après-midi et en soirée.

360 Et de même, madame Julie-Anne Bourret qui est analyste à la Direction régionale de l'analyse et l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec qui sera également présente demain en après-midi et en soirée.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Talbot.

365 Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

PAR M. RICHARD POIRIER:

370 Oui bonsoir. Richard Poirier de la Direction production de l'électricité au ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Je suis chargé de projet et conseiller en politique énergétique.

375 Je suis également accompagné dans la salle avec Pascale Dombrowski qui est responsable du secteur Faune pour la Direction régionale, et André Trempe également de la Direction régionale, qui pourront répondre à des questions.

PAR LE PRÉSIDENT:

380 Très bien, merci monsieur Poirier.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux. Bonsoir madame.

PAR Mme ANN ST-JACQUES:

385 Oui bonsoir monsieur le Président.

Donc je représente l'Agence de santé et services sociaux Mauricie-Centre-du-Québec, donc de la Direction de santé publique du département santé environnement. Mon nom Ann St-Jacques.

390

Je suis accompagnée dans la salle de Guy Lévesque et possiblement de Karine Martel demain et après-demain.

PAR LE PRÉSIDENT:

395

Très bien, je vous remercie.

Sur la deuxième table, nous avons un représentant d'Hydro-Québec.

400

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

Bonjour, mon nom est Christian Désilets, je travaille pour Hydro-Québec Distribution. Je suis délégué commercial à la Direction approvisionnement en électricité.

405

Je suis accompagné de l'équipe de projet reliée à la construction de la ligne qui sont Christian Éthier, Adel Mahfouz et Sylvie Lefebvre.

PAR LE PRÉSIDENT:

410

Merci monsieur.

Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

PAR Mme CHANTAL DUFORD:

415

Bonsoir, mon nom est Chantal Duford, je suis conseillère en aménagement du territoire pour la Direction régionale du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

420

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

De la municipalité de Saint-Ferdinand.

425

PAR M. DANIEL MICHAUD:

Bonsoir, mon nom est Daniel Michaud, je suis inspecteur adjoint pour la municipalité de Saint-Ferdinand.

430

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur.

435

De la MRC de L'Érable.

PAR M. CARL PLANTE:

Bonsoir, mon nom est Carl Plante, je suis aménagiste du territoire à la MRC de L'Érable.

440

Et on a également des personnes qui peuvent apporter leur contribution ici dans la salle, notamment Nicolas Talbot, chargé de projet dans le dossier éolien de la MRC. Il y a également un inspecteur régional, Yannick Faucher.

445

Et au besoin d'autres personnes-ressources pourront éventuellement répondre à des questions dans les prochaines journées, notamment le chef pompier du Service de sécurité incendie régional de L'Érable, l'ingénieur forestier ou le responsable des cours d'eau ou d'autres personnes comme ça. Voilà!

450

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur.

455

Dans la salle, nous avons également un représentant de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste, ce que j'ai comme nom c'est monsieur Yannick Faucher ce soir. Bonsoir monsieur.

Nous avons aussi un représentant, municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, pour ce soir, monsieur Marc Nadeau maire. Est-il ici? Bonsoir monsieur.

460

Il est important de mentionner également que nous avons pris contact avec certains autres ministères. À ce moment-là, nous avons jugé qu'une contribution, éventuellement s'il y avait des questions, que nous pourrions acheminer les questions par écrit. Donc nous avons pris contact avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ainsi qu'avec Environnement Canada, c'est-à-dire le Service canadien de la faune.

465

Nous avons reçu, donc, de la ministre plusieurs requêtes d'audience publique. Certains requérants, nous avons pu les rencontrer il y a deux (2) semaines lors d'une rencontre préparatoire. Nous avons aussi essayé de rejoindre le maximum de personnes.

470 Dans le cas ici présent, nous avons environ trente-cinq (35) requêtes, certaines requêtes
donc un seul signataire, d'autres requêtes, c'était des groupes de signataires. Dans certains cas,
il n'y avait pas de coordonnées téléphoniques, donc nous avons pas pu rejoindre tout le monde.

475 Ce que j'ai ici, donc les requérants qui le désirent peuvent venir présenter publiquement
leur requête, alors ceux qui le désirent pas n'ont pas à le faire.

Alors ce qui est important de mentionner, c'est que pour ce soir, j'ai quatre (4) requêtes
qui vont être présentées par un des signataires. À la suite de cela, s'il y a d'autres requérants qui
désirent présenter leur requête, je vais le demander dans la salle, les gens n'auront qu'à me faire
signe et je pourrai inviter les gens à tour de rôle à venir présenter leur requête.

480 Une fois que ce sera terminé, je vais résumer pour les autres requêtes qui ne seront pas
présentées, je vais faire un petit résumé des différents points qui ont été abordés dans les
requêtes.

485

PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS
REGROUPEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES APPALACHES

490 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc sans plus tarder, je vais inviter le Regroupement pour le développement durable
des Appalaches, le RDDA, messieurs Pierre Séguin et Michel Vachon, à s'avancer à la table
pour faire la lecture de leur requête. Bonsoir messieurs.

495

PAR M. PIERRE SÉGUIN:

Bonsoir.

500 **PAR M. MICHEL VACHON:**

Alors bonsoir. Monsieur le Président, madame la Commissaire, mon nom est Michel
Vachon, alors membre du RDDA, donc le Regroupement pour le développement durable des
Appalaches.

505

Alors je vais vous lire la requête, dans le fond, une partie de la requête parce que Pierre
Séguin qui est à mes côtés va lire l'autre partie de la requête. Alors la requête va comme suit:

510 Madame – ça s'adressait bien sûr à madame Beauchamp, donc au cabinet de la ministre
– la société Hydro-Québec a retenu dans le cadre de l'appel d'offres de deux milles mégawatts
(2000 MW) d'énergie éolienne la soumission de la société Enerfin dans la municipalité régionale

de comté de L'Érable, la MRC, plus précisément dans les municipalités de Saint-Ferdinand, Sainte-Sophie et Saint-Pierre-Baptiste.

515 Le Regroupement pour le développement durable des Appalaches demande la tenue d'audience publique sur l'environnement et fait état dans les pages qui suivent des principales raisons qui justifient cette demande.

520 Le projet éolien de L'Érable est le plus important projet d'investissement jamais soumis depuis la naissance des municipalités concernées, soit Saint-Ferdinand, Sainte-Sophie et Saint-Pierre-Baptiste. Jamais projet n'aura entraîné de bouleversements aussi majeurs du territoire et de ses paysages depuis la création de ces villages il y a presque deux cents (200) ans, en particulier pour les municipalités de Saint-Ferdinand et Sainte-Sophie pour lesquelles on projette l'implantation de quarante-huit (48) des cinquante (50) éoliennes prévues.

525 Les journaux régionaux, les grands quotidiens dont La Presse, La Gazette, le journal Les Affaires, de même que Le Téléjournal de Radio-Canada, ont traité dernièrement de la grogne et de la division que suscite le projet éolien de L'Érable dans notre communauté.

530 Vous comprendrez que pour un grand nombre de citoyens des municipalités concernées et des municipalités qui jouxtent le territoire d'implantation prévu, ce projet soulève énormément de questions et de préoccupations qui nécessitent la tenue d'audience publique.

535 Voici quelques raisons pour étayer notre propos! Alors la première raison, dans le fond, concerne un processus d'information inadéquat. Contrairement aux prétentions des élus et du promoteur, la population n'a pas été informée adéquatement de ce projet. Encore une fois, l'ampleur du projet et de ses conséquences sur le territoire et ses habitants commandait une grande quantité d'information claire et transparente.

540 Par exemple, jamais le Conseil municipal de Saint-Ferdinand n'a mené par lui-même une seule assemblée d'information sur ce projet. Jamais les conseils municipaux concernés n'ont publié un seul bulletin d'information distribué dans toutes les résidences de leur territoire et destiné à expliquer le projet en train de se construire.

545 Jamais le promoteur n'a publié non plus de bulletin d'information lorsque le projet était en phase d'élaboration – depuis ce temps-là, on en a eu quelques-uns, là, bien sûr, là. Jamais le promoteur n'a présenté de carte claire indiquant l'emplacement des éoliennes, des chemins d'accès, des résidences existantes et des numéros de lots de terrains et ce, malgré les demandes répétées des citoyens.

550 Au moment d'écrire ces lignes – je vous rappelle qu'on se situe au 5 octobre 2009 – ces cartes ne sont toujours pas disponibles. Ni le promoteur actuel ni les précédents, malgré l'importance du projet, n'ont fait parvenir d'invitation par courrier à l'ensemble des citoyens des municipalités concernées pour les réunions qu'ils ont menées.

555 Un processus de consultation inexistant, une autre raison pour demander des audiences!
Les résidents qui sont au cœur du parc éolien projeté n'ont pas été rencontrés pour exprimer leur avis sur le projet. Que dire de l'ensemble de la population? Aucun sondage n'a été fait. Aucune concertation formelle n'a été conduite.

560 La MRC n'a pas jugé opportun de prendre le pouls de l'ensemble de la population par le biais d'une assemblée publique de consultation telle que proposée par le ministère des Affaires municipales, des Régions et du Territoire pour les projets éoliens dans un document déposé par madame Normandeau en février 2007 et intitulé "Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement pour un développement durable de l'énergie éolienne".

565 Par ailleurs, les élus, à leur dernière élection en 2005 – je parle pas de celle de novembre 2009 – n'ont pas sollicité de mandat pour procéder à des ententes quelconques concernant des projets éoliens. Il y a donc là une certaine forme d'usurpation de pouvoir. Alors de quelle manière bâtir un projet acceptable socialement si ceux que cela concerne au premier chef ne sont pas consultés?

570 Troisième raison pour demander des audiences, un impact majeur sur le paysage! Les cinquante (50) éoliennes de quatre cent cinquante pieds (450 pi) de haut sont prévues être implantées au cœur d'une des plus belles régions du Québec – nous on le dit, mais Pierre Foglia de La Presse et André Désiron du même journal le disent aussi.

575 SNC-Lavalin distingue quatre (4) unités de paysage dans son étude de caractérisation. Des unités de paysage à caractère forestier, lacustre – au bord de l'eau – agricole et des noyaux villageois, page 305 du rapport de l'étude d'impact.

580 Selon l'étude d'impact de SNC-Lavalin, des treize (13) sites identifiés pour effectuer des simulations visuelles des impacts, huit (8), soit soixante-deux pour cent (62 %), présenteront des impacts majeurs, et trois (3), soit vingt-trois pour cent (23 %), des impacts moyens.

585 Pour toutes ces simulations, la firme précise que les modifications seront ressenties pour la durée de vie des éoliennes, peut-être des citoyens aussi, et que la nature même de la structure de l'éolienne offre peu de possibilités d'atténuations efficaces pour réduire totalement l'impact visuel sur le milieu.

590 En effet, difficile de cacher totalement des structures de quatre cent cinquante pieds (450 pi) de haut derrière des épinettes qui en font cinquante (50 pi).

595 Dans les orientations du gouvernement en matière d'aménagement, document déjà cité, le gouvernement demande à la MRC d'apporter une attention particulière à la protection, à la gestion et à l'aménagement des paysages de son territoire.

600 Le gouvernement recommande même, dans ce document à l'intention des élus municipaux, de recourir à une expertise professionnelle reconnue afin d'évaluer de façon appropriée l'impact des projets éoliens. Des citoyens ont demandé à plusieurs reprises que leurs élus municipaux engagent la firme indépendante Ruralys afin d'assurer une intégration réussie des éoliennes dans le paysage, sans succès. Alors qui protège les citoyens lorsque leurs propres élus font fi des recommandations du ministère des Affaires municipales?

605 Comment être certain, en l'absence d'une contre-expertise indépendante, que les choix du promoteur, pour l'implantation des éoliennes, ne correspondent pas au seul critère de rentabilité, laissant pour compte l'intégration et la préservation des paysages de même que les nombreux impacts sur la population locale?

610 Comment ces structures géantes vont-elles s'harmoniser dans le milieu naturel caractéristique de nos territoires? Comment s'inscrivent-elles dans le respect des usages existants? Comment concilier ces structures industrielles avec la quiétude du lieu de villégiature que constitue le lac William dont les riverains pourront apercevoir jusqu'à vingt (20) éoliennes?

PAR M. PIERRE SÉGUIN:

615 Pierre Séguin, résident de Saint-Ferdinand, secteur Vianney.

620 Quatrième raison, l'impact sur la santé! Plusieurs études démontrent que l'exposition au bruit et infrasons causés par les éoliennes comporte des dangers pour la santé de l'homme pouvant provoquer plusieurs symptômes maintenant reconnus par l'appellation syndrome de l'éolienne.

625 Les infrasons particulièrement sont ressentis dans le corps comme une vibration; ils sont reconnus comme étant plus dommageables que les bruits audibles. L'Ontario va bientôt obliger la réalisation d'études sur les infrasons avant toute implantation de parc éolien.

630 Nous avons demandé à plusieurs reprises une modification des distances séparatrices basées sur des études nombreuses et crédibles de façon à respecter le droit des citoyens à un environnement sain et sécuritaire.

De même, des recherches et études sérieuses sur le bruit doivent être menées ici au Québec par des organismes privés ou publics indépendants, cet aspect étant traité de façon très sommaire dans l'étude d'impact déposée par le promoteur.

635 Le simple principe de précaution justifie l'arrêt de tout projet éolien en zone habitée, même pour les populations souhaitant ces projets pour des raisons économiques.

640 Cinquième facteur, l'impact sur l'alimentation en eau potable! De nombreux citoyens répartis sur un grand territoire dépendent de puits et de sources pour leur alimentation en eau potable.

645 Comme l'implantation des éoliennes occasionnera de nombreux travaux dont la création de nouvelles routes, la déforestation de près de cent hectares (100 ha) de forêt sur le faite des montagnes, le dynamitage, le transport durant les travaux, et possiblement après, de matières dangereuses pour ces sources d'eau, le RDDA souligne certains aspects mal évalués dans l'étude d'impact.

650 Quelles conséquences auront les nombreux dynamitages sur l'alimentation en eau potable des puits sur le territoire? Quelle garantie fiable donne le promoteur aux citoyens dont l'alimentation en eau potable sera perturbée en quantité ou en qualité à la suite des travaux divers effectués? Qui s'assurera de la préservation de l'eau potable en qualité et en quantité pour les citoyens concernés?

655 Qui aura la charge d'intervenir à la fois durant les travaux de construction et une fois le site implanté et avec quel mandat, alors que présentement les résidents du secteur Vianney n'ont pas accès depuis juin 2009 à de l'eau potable?

660 Comme l'accès à de l'eau potable de qualité et en quantité suffisante est un enjeu fondamental et concerne les citoyens au plus haut point, il est nécessaire d'avoir des réponses claires à ces questions.

665 Alors madame la Ministre, voici quelques observations et questions qu'adresse le Regroupement pour le développement durable des Appalaches, et voilà pourquoi à son avis des audiences publiques sur l'environnement devraient avoir lieu concernant le projet éolien de L'Érable. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

670 Messieurs, merci pour la lecture de votre requête.

675 Alors tout à l'heure, c'est ma faute, normalement j'aurais dû signaler – là, il est important au niveau de fin des transcriptions de toujours savoir qui parle à quel moment – alors c'est moi qui aurais dû le dire aux gens. Alors lorsque vous venez plus d'une personne, après que j'aie appelé la personne principale, s'il vous plaît vous nommer avant de prendre la parole.

680

MUNICIPALITÉ D'IRLANDE

PAR LE PRÉSIDENT:

685 Je vais maintenant inviter la municipalité de Saint-Hélène-de-Chester, monsieur John Pothitos, à venir présenter sa requête. Est-il ici ce soir? Il semble qu'il n'est pas là? Alors très bien.

690 Nous allons aller à la municipalité d'Irlande, monsieur Bruno Vézina. Bonsoir monsieur.

PAR M. BRUNO VÉZINA:

Bonsoir monsieur Germain, madame Bigué.

695 Vous savez, les municipalités et les MRC s'expriment par résolutions, donc voici celle d'Irlande relativement au projet, à la demande d'audience.

700 Attendu que la compagnie Enerfin a déposé le 7 mai dernier à Saint-Ferdinand une étude d'impact effectuée par SNC-Lavalin pour un projet d'implantation d'une cinquantaine d'éoliennes en territoire habité;

705 Attendu que les municipalités environnantes développent depuis douze (12) ans un circuit historique, un chemin patrimonial, qui met en valeur l'ensemble des éléments paysagers qui sont reconnus exceptionnels;

Attendu que l'étude identifie des impacts majeurs sur l'intégrité du paysage, particulièrement dans l'axe du chemin historique Craig et Gosford situé sur notre territoire;

710 Attendu que l'étude passe sous silence un nombre considérable d'impacts que la population devrait subir et hypothèque le développement futur des secteurs touchés en ajoutant des servitudes réelles et indirectes sur les terrains;

715 Attendu que ce projet n'a aucunement démontré à ce jour sa nécessité ni son acceptabilité sociale par et pour les communautés concernées;

Attendu que la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la CPTAQ, refuse à des municipalités rurales l'occupation du territoire par des familles désireuses de vitaliser et dynamiser leurs milieux ruraux;

720 Attendu que l'implantation de parcs éoliens avec des structures qui équivalent à un immeuble de trente-cinq (35) étages représente un usage autre qu'agricole;

Pour ces motifs, il est donc proposé par monsieur Gilbert Pelletier et résolu à l'unanimité que la municipalité d'Irlande demande une enquête et des audiences publiques sur ce projet.

725

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur.

730

PAR M. BRUNO VÉZINA:

Ça me fait plaisir.

735

STATION RADIO O 97,3

740

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons maintenant inviter la station radio O 97,3, madame Annie Labbé à s'avancer. Bonsoir madame.

745

PAR Mme ANNIE LABBÉ:

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir madame la Commissaire.

Mon nom est Annie Labbé, je suis présidente directrice générale de O 97,3 qui est CFJO-FM indiqué par le promoteur.

750

Nous sommes une station de radio FM en région, c'est-à-dire qu'on ne fait pas partie d'un grand groupe, et notre émetteur se trouve présentement au centre du nouveau projet du Parc éolien de L'Érable de Saint-Ferdinand.

755

On dessert la MRC d'Arthabaska, Érable, L'Amiante et le Granit depuis vingt (20) ans.

Je vous résume notre document déposé car c'est technique, c'est par rapport à un document.

760

On s'oppose pas au projet, on demande au promoteur, nous, de respecter les directives du document de référence qui a été fait il y a plusieurs années, qui est le "Document d'information technique et lignes directrices pour l'évaluation de l'impact potentiel des éoliennes sur les systèmes de radiocommunication" qui est le rapport RABC-CCNR.

765 Selon ce document de référence et les exigences d'Industrie Canada, les éoliennes doivent être situées à au moins deux kilomètres (2 km) d'un émetteur FM. Il y a quatre (4) éoliennes dans le projet qui sont à moins de deux kilomètres (2 km) de notre émetteur et un cinquième qui est à la limite.

770 Dans le document déposé par le promoteur, il est mentionné qu'il respecte un rayon de cinq cents mètres (500 m), donc ne respecte pas le deux kilomètres (2 km) du document de référence.

775 Dans tous les projets québécois, aucun projet d'aménagement éolien ne fait mention d'un émetteur radio situé dans la zone centrale de la zone projetée d'un parc éolien. Même le projet de Gros-Morne, qui a plus de vingt (20) émetteurs actifs dans un rayon de quatre-vingts kilomètres (80 km), respecte la zone de consultation acceptée.

780 Ce que O 97,3 CFJO demande au promoteur, c'est de respecter le rapport du RABC-CCNR et de faire une étude d'impact détaillée car il n'y en a pas d'étude d'impact détaillée. C'est pour ça qu'on avait demandé une audience publique.

PAR LE PRÉSIDENT:

785 Merci madame.

S'il y a d'autres requérants dans la salle qui désirent présenter leur requête, alors soyez à l'aise, vous n'avez qu'à me faire signe. Donc il n'y aura pas d'autre lecture de requête.

790 Ce que je vais vous présenter, c'est une synthèse qui résume très succinctement, bien entendu, les points abordés dans l'ensemble des requêtes.

795 La raison d'être du projet, bien entendu, a été abordée sous le thème notamment de la production éolienne privée versus publique et toute la question des revenus pour Hydro-Québec par exemple ou pertes de revenus pour Hydro-Québec.

800 Les répercussions socioéconomiques ont été abondamment citées à l'intérieur des requêtes. Par exemple donc la santé et la qualité de vie, c'est-à-dire le bruit, les infrasons, les basses fréquences, les effets stroboscopiques, les champs électromagnétiques, la perte de quiétude et de tranquillité. Ce qu'on peut souvent qualifier aussi de questions de répercussions psychosociales, conflits entre opposants et partisans du projet, inquiétudes, anxiété et stress liés à l'implantation du parc éolien.

805 La distance souvent jugée faible entre les éoliennes et les résidences, l'impact visuel et la préservation des paysages, donc vous avez eu certains éléments des requêtes précédentes qui en ont fait mention. La méfiance de certains à l'égard du promoteur de manière générale.

810

L'ampleur des retombées économiques, entendons-nous retombées économiques locales, les redevances versées aux municipalités et aux propriétaires dont la répartition est considérée inéquitable par certains. Bon, c'est un sujet qui est revenu souvent, mais certains les jugeaient correctes d'autres les jugeaient insuffisantes dans les requêtes.

815

Parce qu'il faut bien comprendre que dans les requêtes, nous avons eu des requêtes de gens qui étaient, disons, opposés au projet, mais il y a eu aussi des requêtes de gens qui étaient en accord avec le projet.

820

Des personnes ont manifesté aussi des préoccupations sur la valeur des propriétés, une fois le parc éolien implanté. D'autres ont questionné des coûts résultant du projet pour les municipalités: aménagement, dégradation des routes, plan de mesures d'urgence.

825

Certains ont discuté aussi des répercussions pour les commerces et les activités récréotouristiques en termes de nuisances. La conciliation du parc éolien avec des usages du territoire: ski de fond, centre de traîneaux à chiens, activités de l'entreprise Le Jardin de vos rêves.

830

Bien entendu, ici, je vais mentionner la proximité de certaines éoliennes de l'émetteur de la station radio O 97,3 dont vous venez d'entendre la requête.

La qualité de l'eau et l'alimentation en eau potable.

835

Bien entendu, il y a eu des requêtes aussi qui ont parlé des retombées économiques.

Les répercussions biophysiques maintenant. On a, à quelques reprises, abordé des questions concernant les cours d'eau, les oiseaux de proie et les oiseaux migrateurs, les chauves-souris cavernicoles, mention également d'espèces végétales à statut précaire et aussi question de protection des milieux humides.

840

La sécurité, notamment les risques liés à la glace tombant des éoliennes, qui pourrait éventuellement tomber sur des gens qui passent, qui circulent à proximité.

Le thème de la participation publique est revenu également à quelques reprises dans les requêtes, c'est-à-dire le processus d'information et de consultation des citoyens en général au regard du projet par les municipalités concernées, par la MRC de L'Érable, par le promoteur.

845

Comme vous l'avez vu également, il a été question du point de vue de municipalités limitrophes à la zone d'étude qui sont situées à l'extérieur de la MRC de L'Érable, vous avez pu entendre la requête du maire d'Irlande. Le processus, donc on posait des questions sur le processus ayant mené à l'acceptation du projet par les municipalités.

850 Et enfin, il y a eu différentes remarques concernant le contenu même de l'étude d'impact, donc remarques très variées, donc je vais éviter de les mentionner, mais on a questionné la méthodologie ou certains éléments propres à l'étude d'impact.

855 Alors ceci fait une synthèse des éléments des requêtes qui nous sont parvenues, environ trente-cinq (35) requêtes d'audience publique, comme je vous l'ai dit, au-delà d'une centaine de signataires au total.

860 **PRÉSENTATION DU PROMOTEUR
ÉOLIENNES DE L'ÉRABLE**

PAR LE PRÉSIDENT:

865 Je vais maintenant donner, pour environ vingt (20) à vingt-cinq (25) minutes, la parole au promoteur qui va nous faire une présentation du projet.

Après cette présentation, je vous rappelle qu'il y aura une pause d'une quinzaine de minutes et à ce moment-là nous allons ouvrir le registre, donc les gens qui désirent poser des questions à la Commission pourront le faire.

870

Donc nous allons laisser les gens sortir et à la suite de cela, nous allons donner la parole à monsieur Yelle. Alors nous allons attendre encore une petite minute, monsieur Yelle.

875 Alors bonsoir monsieur Yelle, à vous la parole.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

880 Bonjour monsieur le Président, merci beaucoup.

Donc, il nous fait plaisir d'être ici aujourd'hui pour vous présenter le projet. Donc premièrement, je voudrais juste souligner le fait, le promoteur, donc Éoliennes de L'Érable, avait fait aussi une demande d'audience publique dans le but de s'assurer que l'information était transmise au mieux possible.

885

C'est important de savoir, Enerfin, donc, qui est à la base, ce que je vais vous présenter un peu plus tard, une compagnie espagnole développe des projets éoliens un peu partout dans le monde quand même, principalement en Espagne, aussi au Brésil. Il y a pas beaucoup d'endroits dans le monde où on a un outil tel que le BAPE pour évaluer les projets importants, donc c'est important d'en profiter.

890

Donc une présentation d'Éoliennes de L'Érable premièrement et du projet. Par la suite, je vais passer la parole à monsieur Robert Demers qui va vous expliquer un peu plus en détail l'étude d'impact environnementale qui a été faite.

895

Donc je vous disais Éoliennes de L'Érable appartient à cent pour cent (100 %) à Enerfin qui est une compagnie espagnole qui a développé évidemment des projets d'énergie renouvelable, plus principalement de l'éolien, pour environ huit cents mégawatts (800 MW) à travers le monde, donc c'est principalement en Europe et en Amérique du Sud.

900

Ça fait partie du groupe Elecnor qui est un groupe espagnol qui principalement engage environ huit mille quatre cents (8400) personnes à travers le monde, qui développe des projets, et qui fait la construction de projets de génération électrique, transmission dans le ferroviaire, le gaz, l'eau et l'environnement.

905

Une description du projet! Le projet, premièrement, d'où est-ce qu'il vient? Ce qu'il faut savoir, c'est qu'il y a eu un appel d'offres pour deux mille mégawatts (2000 MW) d'énergie éolienne qui a été lancé par Hydro-Québec suite à une directive gouvernementale pour justement le développement de projets éoliens. Donc en 2005, l'appel d'offres a été lancé; en 2007, la soumission des projets s'est faite, et Enerfin a donc présenté le projet éolien de L'Érable.

910

Par la suite, en 2008, le projet a été sélectionné parmi quinze (15) autres à travers le Québec et finalement, suite à cette sélection, le projet a été développé, et la prochaine étape a été de faire une étude d'impact environnementale qui a été déposée en 2009.

915

Par la suite, le projet! On parle de cinquante (50) éoliennes de deux mégawatts (2 MW), donc une puissance totale installée de cent mégawatts (100 MW). Cent mégawatts (100 MW), en gros, ça correspond à la puissance nécessaire pour alimenter environ vingt-cinq mille (25 000) résidences durant une période donnée.

920

Le nombre d'éoliennes, cinquante (50), c'est des modèles Enercon E-82, donc de deux mégawatts (2 MW). La production annuelle énergétique qui est sous contrat avec Hydro-Québec, qu'on s'est engagé à leur livrer, est de trois cent treize gigawattheures (313 GWh) par année.

925

Le début d'exploitation, c'est-à-dire le moment où lequel le parc va se mettre sous production, va commencer à alimenter le réseau, c'est prévu pour décembre 2011.

On parle d'un investissement total de quatre cent vingt millions de dollars (420 M\$) et il y a un contenu régional qui est prévu pour quarante-huit pour cent (48 %). C'est-à-dire qu'il y a quarante-huit pour cent (48 %) du prix des éoliennes qui doit être investi dans la région de Gaspésie ou bien de Matane, et ça, ça va se faire à travers la construction d'une usine là-bas et la construction de parties d'éoliennes à cet endroit-là.

930

935 Ensuite de ça, on parle que sur les investissements, il doit y en avoir une partie, soixante virgule un pour cent (60,1 %) exactement qui doit se faire dans la province de Québec.

940 Maintenant, je vais vous montrer un peu qu'est-ce que ça représente le projet! Ici, vous retrouvez une carte de la région, vous avez le lac William d'un côté ici, la 165 s'en vient ici, et vous avez les limites de la MRC de L'Érable.

945 Le projet, premièrement, il va inclure évidemment des chemins d'accès qui vont être tracés sur des terrains privés. On parle de onze kilomètres (11 km) de chemins qui vont être existants, qui existent déjà en ce moment, qui vont être réhabilités, et de vingt-cinq kilomètres (25 km) de nouveaux chemins qui vont être créés.

950 Ensuite de ça, il va avoir aussi un système collecteur. Le système collecteur va être utilisé pour assembler ensemble, connecter ensemble l'ensemble des éoliennes à un point que je vais vous présenter plus loin qui va être le poste de transformation.

955 Évidemment, on va retrouver cinquante (50) éoliennes. Et ici, ce qui est important de noter, c'est que vous avez les éoliennes de deux (2) couleurs, il y en a cinquante (50) jaunes et il y en a neuf (9) vertes qui sont des éoliennes alternatives. C'est quoi ça les éoliennes alternatives? Il y aura toujours, à la fin de ce projet-là, cinquante (50) éoliennes qui vont être installées. Par contre pour l'instant, on fait l'ensemble du développement avec cinquante-neuf (59) éoliennes.

960 Pourquoi, parce que si on se rend compte qu'il y a certaines éoliennes parmi ces alternatives-là qui seraient meilleures que les autres, et ça, ça peut se comprendre à travers les recommandations du BAPE entre autres, à travers le rapport que le ministère du Développement durable et de l'Environnement va remettre ou à travers le rapport de la CPTAQ, à ce moment-là on a des options pour changer justement l'implantation.

965 Par la suite, il va avoir le poste de transformation qui va être situé ici au centre du parc, donc à la jonction du 4^e Rang Haut de Sainte-Sophie et du 3^e Rang de Saint-Ferdinand.

Et finalement, une particularité d'Enerfin, c'est le bâtiment représentatif. En gros, c'est une sorte de centre d'interprétation qui nous permet un peu d'organiser des activités pour faire la promotion des énergies renouvelables, plus particulièrement de l'éolien évidemment.

970 Donc c'est un bâtiment qui va se situer proche du 3^e Rang de Saint-Ferdinand et qui va accueillir des activités qui ont pour thème l'éolien évidemment, à travers des activités sportives, culturelles, etc.

975 Ici, je vous présente la carte des restrictions qui ont été utilisées, et qui le sont encore évidemment, pour l'implantation et le développement du parc éolien. Qu'est-ce que ça représente, ça représente l'ensemble des limites qu'on s'est données pour l'implantation.

980

Donc, on va retrouver les limites avec les résidences de cinq cents mètres (500 m), on va retrouver les cinquante (50) points des éoliennes évidemment qui sont dans la partie blanche, et aussi, bon évidemment, des canaux de télécommunication en mauve, on va retrouver des zones pour les chauves-souris.

985

On va retrouver aussi l'ensemble des zones d'érablières autant exploitées que potentielles, d'accord, ça vous donne une idée.

Et la partie blanche qui reste est l'espace qui est disponible pour faire l'implantation des éoliennes.

990

Maintenant, la technologie! On vous parlait d'Enercon, Enercon c'est la compagnie qui va fabriquer les éoliennes. Enerfin ici, Éoliennes de L'Érable, on est le promoteur qui s'occupe du développement du projet mais on ne fabrique pas d'éoliennes, on les achète à la compagnie Enercon qui développe donc un type d'éolienne qui est de la nouvelle génération.

995

C'est-à-dire la nouvelle génération, c'est une éolienne qui a évidemment premièrement fait ses preuves, c'est pas un truc qui vient tout juste de sortir, mais c'est quelque chose qui a relativement évolué par rapport à ce qu'on a pu commencer à implanter dans les premiers temps de l'éolien.

1000

C'est une technologie, principalement le gros avantage, c'est qu'il y a pas de boîte d'engrenage, autrement dit il y a sans multiplicateur ce qu'on appelle, il y a pas de "gear box", si vous me permettez l'anglicisme, et ce que ça fait, c'est qu'il y a très peu de lubrifiant et aussi qu'on a une émission sonore qui est très faible, réduite par rapport, il y a beaucoup moins de bruit mécanique.

1005

Ensuite de ça, bon, c'est une conception qui est relativement harmonieuse, c'est un beau modèle et voilà. C'est donc une éolienne de quatre-vingt-deux mètres (82 m) de rotor, de diamètre, et de quatre-vingt-cinq (85 m), entre quatre-vingt-cinq (85 m) et quatre-vingt-dix-huit mètres (98 m) de hauteur. Vitesse de rotation, dix-neuf (19) tours par minute.

1010

Maintenant, les retombées du projet pour la communauté! Différents points, premièrement au niveau des propriétaires fonciers. Les propriétaires fonciers qui vont avoir une éolienne sur leur terrain vont recevoir le plus haut des deux (2) montants suivants, ou un deux pour cent (2 %) des revenus annuels du parc ou un huit mille dollars (8000 \$) fixe qui est en quelque sorte un minimum sûr pour les propriétaires. D'accord?

1015

L'ensemble des propriétaires avec qui on a signé un contrat d'octroi d'option vont se partager un point cinq pour cent (0,5 %) des revenus du parc éolien au prorata de la superficie de terrain qu'ils ont sur la superficie totale de terrains qui ont été signés.

1020 Ensuite de ça, il va avoir d'autres compensations pour l'utilisation de terrains agricoles ou pour l'utilisation de terrains forestiers, peu importe, pour l'installation de chemins, etc., l'ensemble des surfaces qui vont être utilisées vont être compensées aux propriétaires en fonction de la taille de cette surface-là.

1025 On parle aussi pour les municipalités et la MRC de L'Érable de cent quatre-vingt-dix mille dollars (190 000 \$) en tout de compensations, c'est une entente de service avec la MRC de quatre cent quarante mille dollars (440 000 \$).

Donc il y a une contribution volontaire de cent mille dollars (100 000 \$) par année.

1030 Un fonds d'acceptabilité sociale qui va être séparé entre les propriétaires de la région qui sont pas touchés par un contrat d'octroi d'option mais qui vivent à proximité, de soixante mille dollars (60 000 \$) qui est géré par les municipalités.

1035 Et un fonds de visibilité qui va s'adresser aux organismes à but non lucratif de la région, pour trente mille dollars (30 000 \$) par année.

1040 Ensuite de ça donc, création d'emplois! On parle d'environ cinq cents (500) emplois qui vont être créés durant la construction; la période de construction qui, si tout va comme prévu, devrait s'étendre entre juin 2010 et décembre 2011 évidemment, à partir du moment où ça va se terminer au moment où on va mettre le parc en exploitation.

Et on parle de vingt-cinq (25) emplois permanents qui vont être pour les vingt (20) années d'exploitation que va durer le parc.

1045 Investissements dans la province! J'en ai déjà un peu parlé tout à l'heure, on parle de quarante-huit pour cent (48 %) qui correspondent au prix de la machine, dans la région de Gaspésie-Matane, et soixante virgule un pour cent (60,1 %) dans la province de Québec.

1050 Donc modalités de consultation du public! Il y a eu deux (2) étapes. Ce qu'il faut bien comprendre, c'est qu'en 2007, lorsque le projet a été soumis à Hydro-Québec, ça a été fait conjointement avec la compagnie Geielectric qui était le promoteur à l'époque.

1055 Donc Enerfin par la suite a acheté le projet et il y a une partie des développements qui a été faite, donc en un premier temps, par Geielectric et, dans un deuxième temps, par Éoliennes de L'Érable. D'accord?

1060 Donc il y a eu un ensemble de consultations qui ont été faites entre l'hiver 2005 jusqu'à environ l'été 2007. Donc entre autres, il y en a qui ont été faites, organisées par la MRC de L'Érable, par le promoteur, il y a eu des portes ouvertes en 2007 par Geielectric à l'époque. Il y a eu un autre ensemble de consultations qui ont été faites en 2008 par Enerfin, Éoliennes de L'Érable.

1065 Il faut bien comprendre, quand je dis Enerfin ou Éoliennes de L'Érable, c'est deux (2) synonymes; Éoliennes de L'Érable appartient à Enerfin, et les deux (2) sont, si on veut, la même entité.

Donc entre novembre 2008 et septembre-octobre 2009, et la dernière évidemment, c'est un peu cette audience publique là ici.

1070 Finalement un dernier point avant que je cède la parole à monsieur Demers, c'est le comité de suivi! Sa création – ça, c'est un comité qui avait été entendu avec une entente qui a été signée avec la MRC et les municipalités, qui avait pour but en fait, en gros, d'assurer une bonne coordination entre le développement du projet éolien et aussi de trouver des solutions aux problèmes qui vont être rencontrés, suivre l'avancement du projet, et mettre en place les lignes directrices qui ont été établies dans le cadre de référence d'Hydro-Québec.

1075 Et la création a eu lieu au cours de l'hiver 2009 et les premières réunions ont eu lieu en mars 2009. Donc ça inclut des représentants de la MRC, des municipalités, du promoteur évidemment, de l'UPA, du Syndicat forestier des producteurs Lotbinière-Mégantic, de propriétaires fonciers, et aussi maintenant du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec, le CRECQ.

C'est tout pour le moment. Donc ça vous donne une description du projet.

1085 Je vais laisser la parole à monsieur Demers qui va vous parler plus en détail de l'étude d'impact environnementale.

PAR M. ROBERT DEMERS:

1090 Alors merci, bonsoir. Donc je suis Robert Demers, je suis biologiste de formation et j'ai été directeur de projet pour ce dossier-là pour le compte de SNC-Lavalin.

1095 Ce que je vais aborder comme sujet ce soir, ça va être la mise en situation, une description sommaire du milieu humain, du milieu biologique, du milieu physique, les différents suivis environnementaux qui sont faits à la fin du projet lorsqu'il est construit, pour s'assurer que tout est dans la bonne forme, qu'il respecte toute la réglementation qui est en place, et en fin de compte, un bilan environnemental.

1100 Contexte! D'abord, on parlait tantôt d'un nombre d'éoliennes. C'est un projet de cinquante (50) éoliennes, on a neuf (9) éoliennes de réserve, et je le rappelle, parce que pour nous, lorsqu'on a fait l'étude d'impact, on a tenu compte d'un projet de cinquante-neuf (59) éoliennes. Donc l'ensemble des cinquante-neuf (59) éoliennes ont été traitées.

Pour ce qui est des déterminations d'impacts, tant au niveau biologique qu'humain, le bruit, le visuel, on a fait comme si on avait cinquante-neuf (59) éoliennes, et en plus, comme

1105 cinquante-neuf (59) éoliennes de quatre-vingt-dix-huit mètres (98 m) de hauteur, au niveau de la tour.

On sait qu'il va avoir dans le projet des éoliennes qui vont être plus courtes, qui vont avoir une hauteur de quatre-vingt-cinq mètres (85 m), mais on a pris le pire des scénarios, cinquante-neuf (59) éoliennes, quatre-vingt-dix-huit mètres (98 m) de hauteur.

Un autre point, au niveau de la mise en contexte, c'est que dès le départ, il y a plusieurs mesures qui ont été mises en place, ce qu'on appelle des mesures d'atténuation. Ce sont des mesures qui permettent de réduire l'importance des impacts, qui ont été mises en place dès le départ, ce qui a fait en conséquence, au bout, d'arriver à un projet avec lequel on a le moins d'impacts ou les impacts moins forts.

Parmi ces mesures d'atténuation là, il y en a qui font partie des réglementations, il y en a qui font partie de ce qui a été décrit dans d'autres projets éoliens au niveau des préoccupations particulières, les principaux enjeux environnementaux. Donc ça, on l'a toujours traité en amont, donc c'est-à-dire avant d'arriver à un projet.

Et aussi, c'est une étude qui est évolutive. Le projet que vous avez entre les mains, qui vous est présenté dans l'étude d'impact, c'est pas le premier projet qui a été mis sur place par la firme Enerfin. C'est un projet qui a évolué dans le temps, qui a évolué sous différentes conditions, entre autres en tenant compte de l'aspect environnemental, on parle au niveau visuel; il y a eu des éoliennes qui ont été déplacées en fonction du visuel.

Au niveau du sonore, il y a eu des ajustements qui ont été apportés aussi au niveau du sonore. Il y en a eu qui ont été apportés aussi au niveau de certaines caractéristiques pour les chauves-souris. Donc il y a plusieurs éléments, les érablières qui ont été peaufinées sur le terrain par des inventaires particuliers.

Donc toute cette connaissance du milieu là a fait en sorte qu'on a évolué dans un projet, il y a eu plusieurs versions du projet, et celle qui vous est présentée, c'est la solution ou c'est le scénario le plus acceptable au point de vue environnemental.

Sur le milieu humain, les principales préoccupations! On parle de santé, ça a été soulevé à de nombreuses reprises par les requérants. Donc la santé, le visuel, le bruit, la valeur des propriétés, ce sont tous des éléments qui ont été cités ce soir, l'utilisation du sol, retombées économiques, sécurité publique, et les télécommunications.

Au niveau santé! Les éléments qu'on a tenu compte, c'est bien sûr l'effet stroboscopique, les infrasons, les sons à basses fréquences et les champs électromagnétiques.

L'effet stroboscopique qu'on appelle, l'effet stroboscopique, c'est l'éolienne qui tourne à dix-neuf (19) tours-minute et dans certaines conditions, lorsqu'on a le soleil – ça se présente

normalement en soirée – lorsqu'on a le soleil par en arrière, on voit le mouvement des pales, puis c'est ça qu'on appelle l'effet stroboscopique.

1150

Donc l'ensemble de ces éléments-là a été traité, a été optimisé au niveau du projet, et on arrive en phase finale avec un impact qui varie de faible à moyen. Il y a pas d'impact positif à ce niveau-là, l'étude est faite de façon correcte, donc ce sont tous des impacts négatifs, mais faibles à moyens.

1155

Au niveau du milieu visuel! D'abord, il y a eu une étude visuelle qui a été faite, basée sur les directives, sur les guides gouvernementaux, Guide d'intégration visuelle des projets.

1160

Ça a tenu compte des zones, il y a des architectes de paysage qui sont venus sur le terrain, qui ont fait l'inventaire; donc ils ont déterminé des zones, exemple, on parlait de paysage lacustre, on parlait de paysage forestier. Ces gens-là ont aussi rencontré des intervenants du milieu, soit au niveau des MRC soit au niveau des municipalités ou soit au niveau de groupements à vocation récréotouristique comme l'Association touristique régionale.

1165

Donc ces gens-là ont été contactés d'une façon ou une autre, soit par entrevue ou soit par téléphone, pour déterminer pour la sensibilité de la région au niveau visuel. Quels sont les éléments les plus importants et à quels endroits ils se situent, pour que l'architecte de paysage continue par la suite à faire une étude plus détaillée et même faire des simulations visuelles des endroits qui ont été jugés prioritaires par les différents intervenants du milieu.

1170

Donc il y a toute une méthodologie qui est mise en place pour déterminer les impacts. Comme on a dit tantôt, c'est qu'il y a certains endroits que c'est des impacts qui sont importants, qui sont forts.

1175

Il faut nuancer ici impacts au niveau visuel, c'est pas comme impacts au niveau du bruit, c'est-à-dire qu'il y a pas de normes; le visuel, il est pris – certains aiment, certains n'aiment pas – mais on le traite comme si c'était négatif. Il y a jamais d'impact positif au niveau visuel d'un projet quelconque, pas juste les projets éoliens. Les tours de télécommunication, les lignes électriques, ce sont tous des projets qui ont des incidences sur le milieu visuel.

1180

Au niveau biologique! Il y a la faune et les habitats fauniques. Ça, c'est la faune autant terrestre, la grande faune ou le petit gibier, ce que les gens vont attraper, si vous voulez, comme piégeage, la grande chasse.

1185

Vous avez aussi au niveau poisson, tous les cours d'eau, les rivières qui peuvent offrir un potentiel au niveau des poissons.

1190

Au niveau des oiseaux, il y a eu plusieurs inventaires d'oiseaux qui couvrent à peu près toute la période de l'année en commençant au mois de mars jusqu'à la mi-novembre, donc c'est les oiseaux en période de migration, c'est les oiseaux en période de nidification.

1195 Et il y a eu un effort particulier au niveau des rapaces, des oiseaux de proie; il y a même eu un inventaire qui a été fait en hélicoptère pour déterminer la présence de nids ou de structures intéressantes pour au moins trois (3) espèces qui sont jugées très sensibles au Québec. Et même dans certains cas, ça conduit à poser des émetteurs sur les oiseaux pour pouvoir suivre leurs déplacements dans la zone d'étude, pour voir si le parc pourrait éventuellement causer problème à ces espèces-là.

1200 Il y a eu aussi au niveau des chauves-souris. Les chauves-souris, il y a eu des inventaires réalisés en deux (2) phases, deux (2) années, pour déterminer les corridors de migration, parce que les principaux problèmes au niveau des chauves-souris, c'est lorsqu'elles se déplacent en migration.

1205 Aussi exemple, puis on l'a dans votre secteur, ou si par exemple on a un hibernacle, un endroit, c'est souvent des cavernes ou c'est souvent des anciennes mines où les chauves-souris viennent se reposer durant la période d'hiver, donc c'est des endroits sensibles et le gouvernement a des exigences, des normes là-dessus qui font en sorte qu'on ne peut pas mettre d'éolienne à moins de tant de mètres de ces secteurs-là.

1210 On parlait de végétation, on parlait de forestier! Une attention particulière dans la zone d'étude au niveau des érablières. On s'est pas juste fié au niveau des cartes des érablières qui existent au niveau gouvernemental, ce qui existe au niveau de la MRC ainsi de suite.

1215 Il y a un ingénieur forestier qui est venu sur le terrain, qui a pu valider, délimiter les érablières comme telles pour s'assurer qu'il y avait aucune éolienne ou chemin qui était à l'intérieur de l'érablière ou dans une zone tampon, sauf erreur, qui est de cinquante mètres (50 m) tout autour de l'érablière.

1220 Donc aucune infrastructure dans ces secteurs-là, pour protéger ces végétaux-là et naturellement, j'en parlais tantôt, les activités de chasse et de piégeage.

1225 Milieu physique! Il y a les cours d'eau, plans d'eau, les milieux humides, la qualité de l'eau, les sols, les eaux souterraines. Ce sont tous des éléments, entre autres, qui ont été soulevés ce soir par les requérants, qu'est-ce qui va arriver avec notre eau au niveau qualité mais au niveau quantité aussi.

1230 Donc tous ces éléments-là ont été traités par des spécialistes au point de vue des eaux souterraines, entre autres pour la question d'eaux souterraines, et puis par la mise en place d'éléments, des mesures qui font en sorte de protéger les eaux de surface, si vous voulez, de l'apport de matériel en suspension des sédiments. Donc ça a été tenu compte, ça a été étudié à l'intérieur de ça.

Milieux humides, cours d'eau et plans d'eau! Il y a des normes, il y a des guides qui existent qui font en sorte que les traversées de cours d'eau, ça se fait pas de n'importe quelle

1235 façon. De plus, le drainage, le long des chemins, doit se faire de façon à ne pas apporter de matières en suspension à un cours d'eau. Donc on a des bassins de sédimentation qu'on construit où l'eau arrive puis elle sédimente, puis ce qui en ressort est propre.

1240 Il y a eu des inventaires sur le terrain particulier aussi à tous les endroits de traversées de cours d'eau, pour ce qui concerne les frayères, les endroits où les poissons vont se reproduire, plus particulièrement les endroits où la truite mouchetée va venir se reproduire. Parce que s'il y a des frayères à proximité du point de traversée de cours d'eau, ça l'a des implications assez importantes sur la façon de réaliser les travaux et la période des travaux aussi qui va avec.

1245 Surveillance et suivi environnemental, qui est le dernier point! Programme de surveillance lors de la phase construction. D'abord, il y a un surveillant environnemental qui doit être sur place durant toute la période des travaux qui, lui, s'applique, s'assure que toutes les normes, toutes les réglementations, autant au niveau fédéral, provincial, municipal, la MRC, ainsi de suite, sont appliquées.

1250 De plus, cette personne-là s'assure que toutes les mesures d'atténuation des points particuliers qui ont été mis dans l'étude d'impact sont appliquées au projet. Lorsqu'on a dit, exemple, la traversée de cours d'eau à tel endroit, elle doit se faire dans telle période de l'année ou de telle façon parce qu'exemple, il y a une ressource importante, il y a de la truite mouchetée, bien l'inspecteur en environnement, là, le surveillant en environnement doit s'assurer de l'application de tout ça.

1260 Il y a une mise en place aussi d'une signalisation adéquate en ce qui concerne le transport. Il faut penser que dans certains cas, il y a des composantes qui sont volumineuses, ça prend des équipements spéciaux au niveau transport. Ça prend des mesures aussi de protection particulière pour assurer la sécurité des gens et puis aussi s'assurer qu'on brise ou qu'on va affecter le moins possible les routes qui se retrouvent dans le secteur.

1265 Et à la fin des travaux, il y a nécessairement un rapport de surveillance qui est déposé au ministère du Développement durable qui dit, voilà ce qui s'est passé, voilà les ennuis que nous avons eus en cours de route et voilà les solutions qui ont été apportées à ça.

1270 Et il y a toujours un contact qui se fait durant la période de construction entre le ministère de l'Environnement, le ministère du Développement durable et le promoteur pour s'assurer, le moins possible qu'on a une interrogation, est-ce que le ministère l'accepte, cette modification-là, et voilà la solution qu'on préconise, est-ce qu'on est à l'aise avec ça! Donc tout ça, là, il y a beaucoup de démarches qui se font entre les deux (2).

1275 En finalité, le programme de suivi environnemental! Au niveau de la mortalité des oiseaux et des chauves-souris, il y a un suivi de trois (3) ans, c'est les trois (3) premières années après l'opération, la mise en opération du parc. Donc c'est un protocole qui est très élaboré, qui couvre, encore là, la période du mois de mars jusqu'au mois de novembre avec des protocoles

bien définis, puis ça doit être fait par du personnel qualifié. Donc mortalité des oiseaux et chauves-souris.

1280 Au niveau du paysage! Un an après la mise en service, on doit mettre en place un programme de suivi pour bien mesurer les effets sur le paysage et voir de quelle façon que les gens la perçoivent, cette modification-là sur le paysage.

1285 Suivi des sols agricoles! À partir de la deuxième saison de remise en culture, il faut que les sols, lorsqu'on a fini nos travaux, soient aussi productifs qu'ils étaient avant que le projet se fasse. Parce qu'il y a des chemins qui vont rester là, les aires d'implantation des éoliennes vont demeurer là, mais ils vont être de beaucoup réduits à la fin des travaux.

1290 Parce que les chemins qu'on a besoin pour construire le projet, c'est des chemins qui ont besoin d'une certaine largeur, capacité portante, pour s'assurer que les véhicules, les grues, les gros camions vont être capables de circuler; mais après que le projet est construit, on n'a plus ce besoin-là.

1295 Donc toute la partie qu'on n'a plus besoin, on remet de la terre végétale et on réensemence tout ça pour redonner ça dans le même niveau que c'était auparavant, avant le projet. Et dans le cas agricole, bien, il faut que ça pousse au moins autant de la même façon que l'agriculteur cultivait auparavant.

1300 Au niveau sonore! Donc durant l'étude d'impact, il y a eu des études qui ont été faites sur le terrain, il y a eu des simulations qui présentent, voilà le projet s'il était en exploitation; s'il était en exploitation, c'est cinquante-neuf (59) éoliennes qui marchent à cent pour cent (100 %), et avec un vent portant. Donc c'est-à-dire un vent, peu importe l'endroit où vous vous situez dans votre secteur de zone d'étude.

1305 C'est pareil comme si l'éolienne, chacune des éoliennes sur le territoire, le vent venait dans votre direction. Donc c'est vraiment le pire des cas, elles marchent à cent pour cent (100 %), toutes en même temps et le vent va toujours dans votre direction, peu importe l'endroit où on est sur la zone d'étude, et il y en a cinquante-neuf (59) qui marchent.

1310 Une fois que cette simulation-là est faite, ça nous permet de positionner le projet, de dire bien, il y a des éoliennes qui pourraient causer problème, il faut les déplacer ou on respecte les critères du ministère qui sont de quarante (40 dB) la nuit et quarante-cinq (45 dB) le jour dans votre secteur. Et ça, là, à la première année, à la cinquième, à la dix, et à la quinzième année, les gens, les spécialistes reviennent sur le terrain, prennent les mesures de bruit réel et
1315 s'assurent qu'on respecte toujours les critères.

 Dans le cas où il y aurait un dépassement des critères, bien là, ça l'a des implications au niveau du promoteur. C'est-à-dire que si on dépasse les critères, il a pas le choix de s'y conformer, puis ça peut arriver au fait, exemple, de réduire la capacité d'une éolienne. Au lieu

1320 que l'éolienne produise un maximum de deux mégawatts (2 MW) dans ce cas-là, ça pourrait vouloir dire, le promoteur, tu vas programmer tes automates, tes ordinateurs, pour que dans telle période de l'année, telle période du jour, il faut pas que ça dépasse mille cinq cents (1500 W) ou un point cinq mégawatt (1,5 MW), si vous voulez, de production.

1325 Il y a des moyens qu'on peut mettre en place pour réduire les problématiques de bruit.

1330 Puis ça, on le fait pourquoi après la cinq, la dix et la quinzième années, ça c'est une recommandation qui vient d'un BAPE, d'une audience publique qui a été tenue sur un projet antérieurement où les gens disaient oui. mais il y a des éoliennes dans notre secteur puis dans certains cas, le promoteur ne les a pas entretenues de façon convenable, donc avec le temps, les machines font plus de bruit, les éoliennes font plus le bruit. C'est pas le bruit du vent, là, du sifflement qu'on entend, mais il y a un bruit mécanique qui se développe.

1335 Donc pour rassurer tout le monde, le BAPE a demandé dans son rapport, il a recommandé qu'il y ait un suivi qui soit fait dans la cinquième, dixième et quinzième années d'opération.

1340 Et en fin de compte, au niveau des télécommunications! Il y a une étude de télécommunication qui a été faite à l'intérieur du projet. Il y a des évaluations – ça a conduit d'ailleurs au déplacement de certaines éoliennes.

1345 Maintenant, en conclusion, on présume qu'au niveau télécommunication, qu'il devrait pas y avoir de problème. Surtout qu'au niveau de la télévision, lorsque le projet va être en opération en 2011, c'est l'année de mise en exploitation, décembre, ça présuppose que durant l'été 2011, tous les réseaux de télévision vont devoir tomber de l'analogique au numérique.

Analogique, il peut y avoir des problèmes avec les éoliennes, il y a des problèmes d'images fantômes, de dédoublement d'image, mais avec le numérique, ce n'est plus vrai.

1350 Donc l'étude de télécommunication a été faite. Par contre, une fois que le projet est construit, il faut s'assurer que ce qu'on a est acceptable et qu'il est dans la même condition qu'il était avant projet. Donc s'il y a des problèmes, à ce moment-là le promoteur a l'obligation de mettre en place des moyens qui vont faire en sorte de s'assurer que la qualité d'image va être au moins similaire à ce qu'elle était auparavant.

1355 En dernier, bilan environnemental! Les préoccupations particulières que je vous ai parlé qui ont des impacts importants: sécurité publique, le visuel, le bruit, l'approvisionnement en eau, télécommunication et la santé. Au niveau positif – ce sont tous des impacts qui sont négatifs.

1360 Au niveau positif, il y a la question des retombées économiques, au niveau des propriétaires de la communauté, les nouveaux secteurs de développement régional, création d'emplois.

1365 Il y a aussi, de façon plus globale, au niveau de l'effet de serre et réchauffement, c'est une partie de la solution. C'est pas ça qui va régler tous les problèmes, mais si on a plusieurs initiatives comme celles-là, plusieurs projets comme ça, bien il faut penser que c'est peut-être moins d'usines de charbon qui vont fonctionner ailleurs ou d'usines au pétrole.

Et c'est une excellente complémentarité, l'éolien, avec l'hydroélectricité.

1370 L'hydroélectricité, les réservoirs jouent le rôle de batteries, d'accumulateurs d'énergie. Lorsque l'éolienne fonctionne, on n'a pas besoin de faire fonctionner les centrales hydroélectriques, et quand il vente pas, bien, les centrales hydroélectriques peuvent embarquer puis on a emmagasiné une bonne réserve d'eau, une bonne réserve d'énergie.

1375 Donc je vous remercie pour votre écoute.

PAR LE PRÉSIDENT:

1380 Merci monsieur Demers.

Alors ceci met fin à la présentation du promoteur. Comme annoncé tout à l'heure, nous allons faire une pause de quinze (15) minutes.

1385 Alors il est important de mentionner que la présentation à laquelle nous venons d'assister fait partie entre autres des documents qui sont déposés par le promoteur. Donc des gens qui voudraient revoir la présentation, donc ce sont des documents qui vont être déposés sous une cote que nous nommons la série des documents DA.

1390 Alors tous ces documents-là qui sont présentés sous support visuel ou bien mentionnés par le promoteur, normalement bon, ces documents-là vont se retrouver dans les centres de consultation ainsi que sur le site Internet du BAPE. Alors une petite mention.

1395 Donc une pause de quinze (15) minutes maintenant. J'invite les gens qui désirent poser des questions à la Commission d'aller à l'arrière de la salle pour s'inscrire.

Alors bonne pause!

1400

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
JEAN-CLAUDE GAGNON**

1405

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors nous allons continuer la séance.

1410

Je vais immédiatement inviter la première personne qui est inscrite au registre, monsieur Jean-Claude Gagnon, à venir s'asseoir ici à la table des intervenants.

1415

Donc je demande la collaboration de tous, particulièrement des personnes qui viennent poser leurs questions, donc évitez les commentaires, évitez les préambules non nécessaires, essayez de formuler les questions, soyez à l'aise, nous allons essayer de trouver la meilleure réponse possible à votre question.

1420

Donc soyez à l'aise pour formuler votre question, mais s'il vous plaît, il faut éviter de faire des commentaires à l'intérieur de la question et également, de réagir à la réponse obtenue.

1425

Alors il est très important également que les gens nous adressent leurs questions; de notre côté, nous demandons, soit au promoteur, soit aux personnes-ressources, de nous adresser la réponse.

1430

Alors c'est important, cette façon de procéder, en utilisant la Commission comme intermédiaire, prévient que des débats surviennent entre les participants. Donc on agit un peu comme système qui ralentit le flux des échanges, donc ça permet des débats généralement sereins à ce moment-là.

1435

Alors il est très important donc de toujours m'adresser la réponse du côté des personnes-ressources.

Alors monsieur Gagnon, à vous la parole.

PAR M. JEAN-CLAUDE GAGNON:

1440

Merci. Bonsoir. Moi, Jean-Claude Gagnon, Saint-Ferdinand, je fais partie du Parc de L'Érable, des éoliennes du Parc de L'Érable, j'ai deux (2) questions.

La première, est-ce qu'il y a des impacts sur l'habitation de la faune et le bétail d'élevage?

PAR LE PRÉSIDENT:

1445

Alors votre question est adressée au promoteur. Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Bonjour. Écoutez, je vais laisser la parole à monsieur Demers pour expliquer un peu mieux.

1450

Ce que je voudrais peut-être dire, c'est que le bétail, de manière générale, vit très bien avec les parcs éoliens.

1455

On en a eu la preuve un peu dans nos anciens parcs et parcs qui sont déjà en exploitation.

Au niveau de la faune, je vais laisser monsieur Demers prendre la parole.

PAR M. ROBERT DEMERS:

1460

Au niveau de la faune, il y a plusieurs études qui ont été réalisées pour déterminer le comportement, si vous voulez, le comportement qu'il y avait entre les éoliennes, soit en phase construction ou soit même lorsqu'elles sont en opération, à savoir si ça changeait les habitudes de vie de la grande faune entre autres.

1465

Et là-dessus, je pourrais vous dire que ce qui est retrouvé au niveau de la littérature et ce qui a été vérifié dans certains projets, entre autres en Gaspésie, dans le secteur de Murdochville, il n'y a pas d'impact notable au niveau de la grande faune.

1470

Il y a des impacts au niveau de la faune lorsqu'on parle entre autres des oiseaux et des chauves-souris.

Au niveau des oiseaux, il y a divers types d'impacts; il y a des impacts entre autres parce que dans certains cas, on coupe des arbres, donc on modifie l'habitat comme tel de l'oiseau.

1475

L'autre impact, c'est les déplacements d'oiseaux, surtout en période de migration, qui peuvent faire en sorte éventuellement, dans des conditions climatiques assez particulières, mauvais temps ou ces choses-là, frapper les éoliennes comme telles; et on retrouve des taux de mortalité moyens au niveau de la littérature américaine, canadienne et européenne, d'une moyenne d'environ deux (2) à trois (3) oiseaux par éolienne par année.

1480

Maintenant, au Québec, il y a eu des suivis de mortalité qui ont été faits dans la région de Murdochville entre autres et dans la région de Baie-des-Sables, un projet qui est en opération déjà depuis au moins un (1) an, deux (2) ans pratiquement, il y a eu des suivis de mortalité aussi qui relèvent à peu près des taux moindres que ceux-là.

1485

On est en deçà normalement du un oiseau par éolienne par année.

1490 Et au Québec, ces mêmes chiffres là sont valables pour les chauves-souris aussi. C'est des taux de mortalité.

Donc ce sont les espèces qui vont être plus particulièrement touchées par les projets éoliens.

1495 Comme je vous dis, la grande faune, petite faune, il y a pas de problématique de relevée à ce niveau-là.

1500 Au niveau du bétail, j'aimerais juste apporter un supplément de renseignement! C'est que souvent, ce qui est fait référence à des problématiques qui pourraient être observées au niveau du bétail, ce sont les tensions parasites qu'on appelle, donc la perte de courant des conducteurs ou des éoliennes comme telles ou d'un transformateur dans un poteau. C'est souvent dû, des tensions parasites, à ce qu'on appelle une mauvaise mise à la terre, donc on perd du courant.

1505 Ça, ça peut prendre la forme de tout système de transport ou de transformation ou de génération électrique, que ce soit des moteurs dans les fermes, que ce soit les transformateurs ou les fils d'Hydro-Québec au niveau de la distribution, au niveau du transport ou répartition, ou que ce soit au niveau des infrastructures.

1510 Mais normalement, au niveau des projets éoliens, le système de maillage qu'on met en phase de construction pour prévenir la perte d'électricité, donc les tensions parasites, il est amplement détaillé et en plus, on mesure la perte de courant.

1515 Il faut dire que lorsqu'on a des tensions parasites, ça veut dire qu'on perd du courant, et c'est pas intéressant pour un développeur de perdre du courant.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

1520 Mais pour revenir plus en détail concernant le bétail! Bon, vous avez parlé des tensions parasites, qu'en est-il des effets sonores d'une éolienne ou des vibrations, basses fréquences? Est-ce qu'il y a de la documentation?

1525 Est-ce qu'on peut démontrer par exemple que ce genre de problème là n'incommoder pas le bétail ou on a, au contraire, des études qui pourraient indiquer des problèmes potentiels?

PAR M. ROBERT DEMERS:

1530 Bien, il y a pas d'étude qui démontre qu'il y a un problème. Au contraire, on va s'apercevoir souvent dans l'Ouest canadien ou dans l'Ouest américain, on voit même des images

à un moment donné, vous avez des éoliennes et à proximité immédiate, vous avez du bétail qui se retrouve là.

1535 Donc il y a aucune étude qui montre qu'il y a un problème d'effarouchement. Même, on regarde juste entre autres, je vous parlais tantôt d'un suivi qui a été fait à Murdochville sur l'original, on est dans la réserve, une partie du projet est dans la Réserve des Chic-Chocs. Donc dans ce secteur-là, c'est fortement utilisé pour la chasse à l'original, et c'était une des préoccupations au départ, au niveau des travaux de construction, mais aussi au niveau de l'opération du parc éolien, ça va faire peur aux animaux, on va avoir moins de succès de chasse.

1540 Et je vous dirais que les chiffres qui ont été relevés, puis c'est documenté par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune Québec, entre autres dans la Réserve des Chic-Chocs, que le niveau d'abattage des orignaux est plus élevé qu'il l'était.

1545 C'est pas à cause des éoliennes, c'est pas les éoliennes qui favorisent l'abattage des orignaux, mais par contre, ça démontre qu'il y a pas d'effarouchement ou de comportement négatif de l'original.

1550 Pourquoi qu'on en tue plus, c'est parce qu'on a ouvert le milieu, il y a plus de chemins d'accès, on est dans des terres publiques, et ces chemins-là sont tous accessibles au public, donc à ce moment-là, l'effort de chasse est plus valorisé, si vous voulez.

PAR LE PRÉSIDENT:

1555 Très bien, je vous remercie.

Du côté du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, concernant la grande faune, est-ce que nous avons des indications sur les projets éoliens qui sont actuellement en exploitation au Québec, que ça pourrait causer des problèmes à la grande faune?

1560

PAR M. RICHARD POIRIER:

Sur ce sujet, je passerais peut-être la parole à madame Pascale Dombrowski.

1565 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, vous pouvez vous avancer, madame Dombrowski.

PAR Mme PASCALE DOMBROWSKI:

1570

Je vous demanderais de répéter la question s'il vous plaît, j'ai pas tout entendu. La vôtre!

PAR LE PRÉSIDENT:

1575 La question de monsieur Gagnon portait...

PAR Mme PASCALE DOMBROWSKI:

1580 Non, la vôtre!

PAR LE PRÉSIDENT:

1585 La question de monsieur Gagnon comportait plusieurs volets, mais du côté plus particulièrement de votre ministère, de l'expérience que nous commençons à acquérir concernant les éoliennes qui sont en exploitation au Québec, est-ce que nous avons des indications, idéalement documentées, que la grande faune pourrait être effarouchée par des éoliennes qui sont en exploitation?

PAR Mme PASCALE DOMBROWSKI:

1590 Il y a rien qui nous permet de croire que la grande faune peut être effarouchée par les éoliennes.

1595 La préoccupation qu'on avait, c'était par rapport aux éoliennes qui avaient des haubans; mais dans ce cas-ci, il y en a pas. Parce que les panaches des animaux pouvaient se prendre dans les haubans.

1600 S'il y a des mâts de mesure de vent puis qu'il y a des haubans sur les mâts de mesure de vent, là, il pourrait y avoir un problème.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

1605 Du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour revenir sur l'aspect bétail, à votre connaissance, monsieur Talbot, y a-t-il des renseignements, des études concernant des aspects documentés que des éoliennes des parcs éoliens pourraient causer des problèmes, soit sonores ou tensions parasites, de bétail, en Gaspésie par exemple ou autrement?

1610 **PAR M. DENIS TALBOT:**

1615 Non, pour avoir fait des recherches quand même bibliographiques sur ce sujet-là parmi d'autres, j'ai pas relevé d'étude qui mentionnait de problème spécifique.

J'ai vu souvent aussi des images de bétail au pied des éoliennes; donc il semble pas y avoir de problème identifié, c'est pas quelque chose qui ressort.

PAR LE PRÉSIDENT:

1620

Très bien, je vous remercie.

Bien entendu, la question de monsieur Gagnon pouvait être aussi très large, parce que l'aspect faunique peut toucher énormément de points, nous aurons l'occasion d'y revenir, bien entendu, plus spécifiquement soit sur le poisson ou les oiseaux migrateurs ou les espèces menacées.

1625

Monsieur Gagnon, votre autre question s'il vous plaît?

PAR M. JEAN-CLAUDE GAGNON:

1630

Ma deuxième était sur les courants parasites, mais monsieur Demers a répondu.

PAR LE PRÉSIDENT:

1635

Donc ça vous convient?

PAR M. JEAN-CLAUDE GAGNON:

1640

Ça me convient.

PAR LE PRÉSIDENT:

1645

Alors je vous remercie.

RÉJEAN SIMONEAU

PAR LE PRÉSIDENT:

1650

Je vais maintenant inviter monsieur Réjean Simoneau.

Bonsoir monsieur.

1655

PAR M. RÉJEAN SIMONEAU:

Bonsoir monsieur le Président, madame la Commissaire.

1660 Moi, ma question, c'est au sujet du comité de suivi. J'aimerais savoir comment s'est formé le comité de suivi, puis c'est quoi son travail? C'est ma première question.

PAR LE PRÉSIDENT:

1665 Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

1670 Écoutez, au niveau du comité de suivi, ce qu'il faut savoir évidemment, c'est que le promoteur n'est pas le seul impliqué là-dedans.

1675 Donc ça a été à la base signé, si on veut, à partir de l'entente qui a été signée entre le premier promoteur, Geilectric, les municipalités et la MRC, si je me trompe pas, l'UPA et le Syndicat des propriétaires forestiers.

1680 Donc le but de ça, c'est un comité qui devait intégrer tous les membres précédemment cités pour faire un peu, de un, suivre l'application du cadre de référence Hydro-Québec qui est un document qui encadre un peu les compensations qui sont données aux propriétaires, et la façon d'implanter le parc éolien, les éoliennes en milieu agricole et forestier.

1685 Donc ça, c'était un des buts.

1690 Et un autre des buts, c'était de faire un suivi, principalement au niveau de la période de construction qui est là où il y a le plus d'activités, si on veut. Et par la suite, aussi faire un suivi des problèmes possibles qui pourraient avoir lieu et de trouver des solutions, s'assurer que les solutions ont été trouvées.

1695 Donc le comité a été formé au courant de l'hiver 2008-2009, donc les premières discussions ont eu lieu, et il a été formé plus précisément en février, si je me trompe pas, et sa première rencontre a eu lieu en mars 2009.

1700 Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que le comité de suivi a été élargi depuis. À ce moment-là, en fait, au cours du printemps, vers mars-avril, il y avait le comité du CIRPÉ, le comité pour l'intégration réussie du projet éolien de L'Érable qui avait été invité à assister aux réunions en tant qu'observateur, et on avait aussi fait la demande à un propriétaire de la région pour siéger en tant que représentant des propriétaires, si on veut, pas comme représentant, mais que membre des propriétaires.

1705 Par la suite, le CIRPÉ s'était retiré du comité vers mai 2009, et on a décidé de remplacer ce membre-là par le CRECQ, le Comité régional en environnement du Centre-du-Québec. Voilà!

Et le comité, pour l'instant, se réunit environ une fois par mois sur les différents dossiers qui touchent au projet. Et il devrait continuer de siéger jusqu'à la fin de la vie, si on veut, du parc éolien.

1705 Bien évidemment, une fois qu'on va être en exploitation, il va pas se réunir mensuellement ou quoi que ce soit, ça va être sûrement en fonction des problèmes qui peuvent être rencontrés.

PAR LE PRÉSIDENT:

1710 Madame Bigué.

PAR LA COMMISSAIRE:

1715 Expliquez comment il a été formé le comité? Quelles étaient vos préoccupations, vos objets?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

1720 Bien écoutez, je crois que c'est un comité qui avait été, à la base, proposé par les municipalités et la MRC, aussi l'UPA, l'Union des producteurs agricoles. Justement, je pense que l'application du cadre de référence était une des préoccupations.

1725 Par la suite, c'est aussi ça, le suivi, c'était un des buts, le suivi des problèmes qui pouvaient être rencontrés, de donner un peu un outil pour agir en tant que parfois comme médiateur; évidemment, si un propriétaire a un problème avec un élément du parc éolien ou une activité, peu importe, sa première ressource, c'est de contacter le promoteur.

1730 Si on n'aboutit pas à une solution quelconque, le comité de suivi peut à ce moment-là aider à recevoir la plainte ou le problème, analyser le problème, pour essayer de faciliter la résolution de ce problème-là.

PAR LA COMMISSAIRE:

1735 Avez-vous fait appel à la population pour être membre du comité de suivi?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

1740 C'est-à-dire?

PAR LA COMMISSAIRE:

Bien, les citoyens?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

1745

Bien écoutez, ça a été plus au niveau des représentants élus, que c'est allé à un niveau qu'il y avait eu une demande à ce sujet-là. A ce moment-là, c'est eux qui ont siégé, qui siègent sur ce comité-là.

PAR LA COMMISSAIRE:

1750

Merci.

PAR M. RÉJEAN SIMONEAU:

1755

C'était ma deuxième question, mais je veux savoir, qui en fait partie?

PAR LE PRÉSIDENT:

1760

Qui sont les membres du comité actuellement?

PAR M. RÉJEAN SIMONEAU:

1765

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Yelle.

1770

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Écoutez, je peux vous donner la liste exacte. Bien, j'ai déjà commencé!

1775

Donc le promoteur évidemment, la MRC, le représentant de la MRC, les municipalités, de l'UPA, l'Union des producteurs agricoles, Syndicat des propriétaires forestiers de la région du Centre-du-Québec, je pense.

1780

Par la suite, comme j'avais dit, il y avait une personne-ressource, si on veut, au niveau de la population. Et maintenant, c'est le représentant du Comité régional de l'environnement du Centre-du-Québec, le CRECQ.

PAR LE PRÉSIDENT:

1785

Donc le représentant du Comité régional de l'environnement du Centre-du-Québec agit comme représentant du public qu'on pourrait dire?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

1790 Je pense que l'idée qu'il y avait à la base, c'est d'avoir quelqu'un qui était possiblement, un représentant, si on veut, qui était pour, si on veut, le projet, puis il y avait quelqu'un, qui était à la base aussi, qui avait des craintes par rapport à ce projet-là; et le représentant du groupe qui avait des craintes s'était retiré, donc on est allé chercher un acteur qui est un peu neutre là-dedans, qui avait un point de vue objectif, c'est-à-dire le comité, c'est là que le CRECQ est arrivé.

1795 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Êtes-vous ouvert éventuellement, dans l'hypothèse où votre projet se réalise, êtes-vous ouvert à tenter de recruter une personne qui pourrait être un citoyen local qui ne peut pas être associé à votre projet, donc au projet éolien, est-ce que vous êtes ouvert à tenter de réintégrer éventuellement un membre du public?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

1805 Je peux pas m'exprimer au nom de tous les membres. Au niveau du promoteur, il y a pas d'objection à ça, c'est certain, il y a aucun problème.

PAR LE PRÉSIDENT:

1810 Très bien, je vous remercie.

Monsieur Simoneau!

PAR M. RÉJEAN SIMONEAU:

1815 Merci, ça répond à ma question.

PAR LE PRÉSIDENT:

1820 Très bien, merci.

LISE NADEAU

1825 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais maintenant inviter madame Lise Nadeau.

Bonsoir madame.

1830 **PAR Mme LISE NADEAU:**

Suite à l'appel d'offres d'Hydro-Québec, plusieurs promoteurs ont présenté leur projet dont celui du Parc éolien de L'Érable qui a été retenu par Hydro-Québec.

1835 Ma question: Savez-vous pourquoi Hydro-Québec a choisi le projet Enerfin plutôt qu'un autre?

PAR LE PRÉSIDENT:

1840 Très bien. Alors nous allons adresser la question au représentant d'Hydro-Québec qui est monsieur Désilets.

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

1845 Merci monsieur le Président. La raison pour laquelle le Parc éolien de L'Érable a été sélectionné par Hydro-Québec, c'est qu'au terme du processus d'évaluation qui comportait trois (3) étapes – je pourrai éventuellement en parler si la question se présente – il s'est retrouvé donc parmi les meilleures soumissions à l'étape 2.

1850 C'est une étape où on attribue des points pour la rencontre de certains critères qui sont des critères monétaires et non monétaires. Et s'étant retrouvée donc parmi les meilleures soumissions à l'étape 2 de trois (3) étapes, et il s'est retrouvé par la suite dans la combinaison gagnante, c'est-à-dire la combinaison la moins coûteuse pour la clientèle québécoise, qui satisfaisait la quantité recherchée par le gouvernement, à savoir deux mille mégawatts (2000 MW).

1855

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous avez un document à suggérer qui peut donner plus de détail?

1860

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

Plus de détail sur la procédure d'évaluation?

1865 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Sur la procédure d'appel d'offres, qui explique. Est-ce qu'Hydro a produit ça, soit au cours de l'appel d'offres ou autrement?

1870 **PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:**

Oui. En fait, ce sont des documents publics qui font partie des documents d'appel d'offres. Le document d'appel d'offres est un document extrêmement volumineux, de deux cents (200) pages et plus, mais je dirais qu'il y a une annexe qui traite du processus d'évaluation des soumissions qui représente tout simplement un diagramme, qui présente en fait les trois (3) étapes dans le processus de sélection, qu'il me ferait plaisir de déposer à la Commission.

PAR LE PRÉSIDENT:

1880 Très bien. Donc ce document pourrait mieux permettre à quelqu'un qui veut en prendre connaissance, de mieux comprendre dans le détail la façon que les projets ont été retenus, donc de l'appel de propositions jusqu'à la sélection?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

1885 Tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

1890 Très bien. Alors ce document sera déposé sous une cote générale qui s'appelle DB. Donc les documents soumis par le promoteur vont être déposés, par exemple DA1, DA2, DA3; les documents provenant des personnes-ressources vont être sous la cote DB. Donc ici, ce serait le premier, disons donc le DB1 par exemple.

1895 Madame Nadeau.

PAR Mme LISE NADEAU:

1900 Ma deuxième question! Est-ce que vous êtes en mesure de nous dire à quoi va servir l'électricité générée par ce parc éolien?

PAR LE PRÉSIDENT:

1905 Allons-y avec Hydro-Québec, je pense que c'est eux effectivement encore une fois les mieux placés pour répondre. Monsieur Désilets.

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

1910 Oui monsieur le Président. L'électricité achetée dans le cadre de l'appel d'offres qui a eu lieu, donc de deux mille mégawatts (2000 MW), va être intégrée à l'ensemble de la production d'Hydro-Québec.

Elle est tout simplement intégrée dans le réseau de transport, au même titre que toutes les centrales du parc de production.

1915

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc de façon plus particulière, l'énergie éolienne est intermittente, c'est-à-dire quand il vente beaucoup, il se produit beaucoup d'énergie éolienne, donc vous opérez – tantôt, il y a eu une mention d'une bonne complémentarité entre l'énergie hydroélectrique et l'énergie éolienne – donc quand il vente beaucoup, c'est-à-dire on recourt moins à ce moment-là aux turbines hydroélectriques?

1920

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

Effectivement, c'est ce qu'on dit, quand on parle de complémentarité hydraulique, énergie hydroélectrique et éolien.

1925

En réalité, elles sont deux (2) productions complémentaires effectivement, parce que, d'une part, on peut stocker de l'eau dans nos réservoirs lorsque la production éolienne est en opération. Il faut comprendre que la production éolienne ne peut être stockée.

1930

Alors le vent, on le prend quand il passe. Ça nous permet donc de réduire la puissance ou en fait la puissance de certains groupes hydroélectriques, de stocker de l'eau et éventuellement, en période où il y a peu de vent, on laisse la production hydroélectrique prendre le relais de ça.

1935

Peut-être un élément d'information supplémentaire que j'aimerais apporter! C'est que la production éolienne apporte une contribution particulièrement intéressante en climat froid. C'est-à-dire que la production éolienne est la plus forte en général pendant la période de pointe de la consommation québécoise.

1940

Alors on dit souvent que la production éolienne contribue à trente pour cent (30 %) du temps, lorsqu'on parle de facteur d'utilisation, mais dans les faits, la contribution de l'énergie éolienne à la pointe de la demande québécoise est largement supérieure à trente pour cent (30 %).

1945

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

1950

Ça vous va, merci de votre participation.

1955

MARTIN GUILLEMETTE

PAR LE PRÉSIDENT:

1960 J'invite maintenant monsieur Martin Guillemette à s'avancer.

Bonsoir monsieur.

PAR M. MARTIN GUILLEMETTE:

1965 Bonjour. Est-ce qu'il y a vraiment des poissons dans ce petit étang où est l'éolienne numéro 20?

PAR LE PRÉSIDENT:

1970 Donc l'éolienne identifiée, on sait que dans l'étude d'impact, les éoliennes sont numérotées.

1975 Serait-il possible, du côté du promoteur, de montrer une image des éoliennes, pour que nous puissions situer où est située l'éolienne numéro 20?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

1980 Écoutez, il y a eu des questions au sujet d'un étang de Vianney, je vais vous indiquer avec le pointeur à quel endroit se situe cet étang-là, puis je vais laisser la parole à madame Christine Martineau qui fait partie de SNC-Lavalin, comme j'ai dit un peu plus tôt, qui a fait une étude sur cet étang-là, qui est allée le voir sur le site pour faire une caractérisation du milieu en tant que tel.

1985 Donc premièrement, l'étang, l'éolienne numéro 20, bon, j'ai pas une carte avec les numéros ici, mais c'est celle-là ici si vous voyez bien. Donc elle se situe un peu au milieu du parc, je sais pas si c'est assez clair?

1990 On a une présentation PowerPoint qui fait un petit résumé de la visite de madame Christine Martineau sur le site.

Je vais lui laisser la parole et je vais afficher la présentation ici en même temps. On pourra peut-être déposer ce document-là par la suite.

1995 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Alors madame Martineau.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

2000

Juste un dernier complément d'information! On a un ensemble de PowerPoint pour appuyer, si on veut, les explications qu'on peut donner sur l'ensemble des sujets qui reviennent, qui sont plus, si on veut, particuliers, qui ont présenté des craintes de la part du public, donc on pourra appuyer nos présentations et nos explications de ces PowerPoint là au fur et à mesure que c'est nécessaire.

2005

PAR Mme CHRISTINE MARTINEAU:

2010

Bonjour monsieur le Président. Christine Martineau, je suis biologiste de formation.

J'ai été invitée à aller visiter un petit étang qui se trouve en altitude au sud de l'éolienne 20. C'est un petit étang tourbeux, donc une tourbière, entouré d'un milieu humide qui a été caractérisé dans un document qui a été déposé au BAPE, "Caractérisation des milieux humides". Je pourrais pas vous préciser le numéro du document PR, mais ça l'a été déposé au mois d'août 2009.

2015

Ce petit étang ici dont vous voyez une photo a été visité il y a environ deux (2) semaines, afin d'évaluer quels pourraient être les impacts de l'implantation de deux (2) éoliennes à proximité, ainsi que d'un chemin qui relie ces éoliennes.

2020

Donc seulement pour faire un petit résumé sur l'importance des milieux humides sur tourbe comme celui qui est retrouvé autour de l'étang dont monsieur fait mention! C'est que ces milieux humides là abritent parfois des espèces floristiques d'intérêt; il y a beaucoup d'espèces floristiques au Québec qui possèdent un certain statut et qui sont retrouvées dans des milieux humides.

2025

La caractérisation qui a été effectuée l'été dernier par un spécialiste en botanique n'a révélé aucune espèce sur le site.

2030

Cependant, ces milieux humides là aussi jouent un rôle très important dans le cycle de l'eau. Ils ont un rôle de rétention de l'eau, qui fait que quand il y a des grandes variations d'eau, ça permet de garder de l'eau puis d'abreuver, comme dans cette situation-là, un petit ruisseau qui débouche dans le rang 2.

2035

Aussi, ils ont un rôle d'assainissement et de filtration de l'eau.

2040

Pour qu'un milieu humide, tel que ce petit étang là, demeure et ne soit pas, enfin qu'il reste dans le temps, il faut que le bilan hydrique soit nul ou positif, donc qu'il y ait plus d'eau qui arrive dans l'étang qu'il n'en part ou qu'il y ait autant d'eau qui arrive dans l'étang qu'il ne s'en échappe.

Aussi, c'est des milieux qui se retrouvent en climat assez froid; ici, on n'en retrouvera pas vraiment dans les milieux beaucoup plus chauds. Et aussi, l'acidité naturelle qui est due à la sphaigne limite la décomposition puis fixe ces milieux-là qui demeurent dans le temps.

2045

La flore particulière qui est la sphaigne, la petite photo que vous voyez à votre droite, permet de stocker l'eau.

2050

Donc l'impact que pourrait avoir, les sources d'impact en fait qu'un parc éolien comme ça pourrait avoir, donc ça serait, soit en construisant un chemin, on éliminerait les sphaignes qui permettent la rétention d'eau, soit on pourrait rencontrer une perturbation des conditions physicochimiques par l'apport de nutriments ou la modification de pH, qui ferait que les espèces qu'on retrouve à cet endroit-là pourraient être perturbées et qu'il y aurait peut-être une modification dans la communauté.

2055

Et la source d'impact la plus importante serait la modification du patron de drainage, parce que quand on construit un chemin, bien sûr on coupe le drainage en deux (2), ça fait comme un petit barrage, et les plates-formes d'éoliennes aussi pourraient couper ce patron de drainage là.

2060

Donc avec l'évaluation qu'on a faite, bon, c'est sûr qu'il y aura pas d'élimination de tourbe, parce que si vous voyez dans la petite carte qui est située à droite, le chemin qui est en haut, j'ai les deux (2) éoliennes, la 20 et la 21 sont à l'extérieur des milieux humides qui ont été caractérisés cet été.

2065

Les modifications qu'il pourrait y avoir au niveau du pH ou des conditions physicochimiques sont non significatives.

2070

Aussi, on voit peut-être pas très bien sur la petite carte, mais on voit les courbes de niveau qui nous permettent de dire que le drainage se fait sur plus d'un front. Le drainage est représenté sur la carte par les flèches.

2075

Donc il y aurait une possibilité de modification du patron de drainage à la flèche qui est située plus au haut, donc le chemin pourrait couper ce drainage-là, donc l'eau qui provient du nord-ouest.

2080

Mais les mesures préventives qu'on a proposées, ce serait que les devis techniques de l'ingénierie devront comprendre un plan de drainage pour assurer l'écoulement des eaux de ruissellement, qu'il n'y ait pas de coupure, donc par exemple, mettre plus de ponceaux qui traversent ce chemin-là, pour assurer que le patron de drainage n'est pas modifié.

Et c'est seulement pour faire une petite conclusion du rapport de caractérisation! Il y a aucune espèce rare ou menacée qui a été répertoriée dans les milieux humides autour de

2085 l'étang. Les travaux ne menaceront pas l'intégrité du milieu, surtout si bien sûr les mesures préventives que j'ai présentées précédemment sont appliquées.

2090 Et puis, puisque les milieux humides dans le secteur sont considérés de type 3, selon le traitement des demandes d'autorisation en milieu humide, le promoteur devra communiquer avec le MDDEP puis établir des mesures de mitigation à appliquer s'il y a lieu et bien sûr, obtenir une autorisation nécessaire auprès des autorités compétentes du MDDEP.

PAR LE PRÉSIDENT:

2095 Je vous remercie. Monsieur Guillemette!

PAR M. MARTIN GUILLEMETTE:

2100 Oui. Deuxième question! Quel genre d'expérience a Enerfin avec les éoliennes Enercon?

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Yelle.

2105 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

2110 Enerfin a utilisé le modèle d'Enercon dans quelques-uns de ses parcs, notamment dans le parc, un parc de cent mégawatts (100 MW) qu'on a construit au Brésil, le Parc d'Osorio, on utilise un modèle qui est le E-70 à deux mégawatts (2 MW).

Et le modèle E-82 est une évolution technique de ce modèle-là. Et on utilise aussi un modèle semblable, E-70, mais à deux point trois mégawatts (2,3 MW) dans deux (2) de nos parcs, bien, dans deux (2) parcs en Espagne aussi qui viennent d'être complétés.

2115 Ensuite de ça, je pense que c'est à peu près tout. Donc on a quand même une bonne expérience avec ce modèle-là, puis on est très satisfait, si on veut, de la relation qu'on a avec Enercon.

2120 Puis une information aussi, s'il y a davantage de questions sur le modèle, je crois que s'il n'est pas présent dans la salle, il va l'être, on va avoir un représentant d'Enercon aussi qui pourrait répondre aux questions plus techniques à ce sujet-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2125 Plus techniques sur le modèle lui-même, très bien, je vous remercie.

Monsieur Guillemette.

PAR M. MARTIN GUILLEMETTE:

2130

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2135

Ça vous va, je vous remercie.

DANIEL GAGNON

2140

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Daniel Gagnon.

2145

Bonsoir monsieur.

PAR M. DANIEL GAGNON:

Bonsoir. J'aimerais savoir si c'est possible des impacts sur la santé humaine.

2150

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc les impacts qui vous préoccupent plus particulièrement, ce serait les vibrations, le bruit?

2155

PAR M. DANIEL GAGNON:

Bien, un peu n'importe quoi.

2160

PAR LE PRÉSIDENT:

La santé en général?

PAR M. DANIEL GAGNON:

2165

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2170 Nous allons adresser la question au ministère de la Santé.

Donc du côté du ministère, concernant les éoliennes, donc votre ministère commence à avoir une expérience, parce qu'il y a certains parcs éoliens qui sont en opération.

2175 Donc un, est-ce que le ministère a noté certains problèmes jusqu'à maintenant et également, est-ce que le ministère fait des suivis à plus long terme également sur la santé, en ce qui a trait aux éoliennes?

Donc je vous laisse la parole.

2180

PAR Mme ANN ST-JACQUES:

2185 Donc à la question par rapport aux effets à la santé, monsieur le Président, je vous demanderais la possibilité de faire une présentation sur le climat sonore. Je sais pas si c'est possible maintenant ou plus tard, pour expliquer l'ensemble des paramètres qui nous amènent à des conclusions au niveau du climat sonore.

PAR LE PRÉSIDENT:

2190 Je sais qu'on a eu la mention tout à l'heure que vous aviez potentiellement une présentation sur le climat sonore et une présentation sur les impacts psychosociaux, je crois?

PAR Mme ANN ST-JACQUES:

2195 Psychosociaux aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est combien de temps?

2200

PAR Mme ANN ST-JACQUES:

Bien, la présentation sur le climat sonore, environ dix (10) minutes, dix (10) à quinze (15) minutes.

2205

PAR LE PRÉSIDENT:

2210 Parce que ce soir, nous débutons, si les gens préfèrent avoir immédiatement la présentation par exemple sur le climat sonore, comme je vous dis, on a d'autres séances qui s'en viennent. La séance de ce soir a été écourtée parce qu'il y a eu des présentations, bon, discours

d'ouverture, etc., mais si les gens sont intéressés à avoir dès maintenant une présentation sur le milieu sonore? Alors est-ce que vous voulez l'entendre? Sinon on peut la reporter.

2215

C'est pas clair, j'entends des oui et des non. Alors on pourra revenir plus tard sur ça.

Monsieur Gagnon, plus spécifiquement, est-ce que vous avez une préoccupation particulière sur la santé que vous voudriez discuter ce soir?

2220

PAR M. DANIEL GAGNON:

Non. Bien, il y en a qui disent que ça peut nous empêcher de dormir, tomber malade.

PAR LE PRÉSIDENT:

2225

Donc on est plus au niveau d'impacts psychosociaux ou de stress, d'anxiété qui pourraient être liés à des inconvénients sur les éoliennes.

PAR Mme ANN ST-JACQUES:

2230

Ce que je peux vous dire, je peux demander à mon collègue s'il préfère avoir une présentation pour appuyer sa réponse?

PAR M. GUY LÉVESQUE:

2235

Ma réponse, c'est oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2240

Je veux pas tomber ce soir d'entrée de jeu dans des présentations techniques, mais on peut toujours en faire une néanmoins. Peut-être, vu qu'on aborde des sujets un peu plus généraux, est-ce qu'il y aurait moyen de présenter succinctement à ce moment-là, ça peut être la présentation sur les impacts psychosociaux, à ce moment-là, pour cet aspect-là lié à d'éventuels problèmes de santé?

2245

PAR Mme ANN ST-JACQUES:

2250

Oui monsieur le Président, est-ce que je peux apporter un commentaire? C'est que toutes les conclusions qui vont être données par le ministère de la Santé, Direction de santé publique, sont appuyées par un document qui est en ligne depuis aujourd'hui, qui a été publié par l'Institut national de santé publique du Québec qui est l'INSPQ.

Donc tous les commentaires, toutes les conclusions qui vont être apportées durant toutes les audiences vont être dans ce document-là. Ce document-là s'intitule "Éoliennes et santé

2255 publique", et c'est la synthèse de toutes les connaissances qui ont été mises dans ce document-là. C'est le travail d'une dizaine d'auteurs avec une dizaine de collaborateurs des travaux d'un comité qui a été spécifiquement fait pour discuter au niveau des éoliennes et des effets à la santé.

2260 Donc ce document-là est en ligne depuis aujourd'hui sur le site de l'inspq.qc.ca. Donc ce document-là peut être maintenant consulté.

Ce document-là déjà donne certaines réponses, mais j'aimerais en discuter de façon plus large au niveau de la présentation sur le climat sonore.

2265 Ce que je peux vous dire, au niveau des effets stroboscopiques et des ombres mouvantes qui seront pas discutés durant la présentation, c'est que ça pourrait constituer une nuisance sous certaines conditions. Exemple, des conditions, la position géographique, l'heure du jour, le moment de l'année, lorsque le soleil passe à l'horizon derrière les pales, ça pourrait créer une ombre, on appelle ça une ombre mouvante.

2270 Au niveau des effets stroboscopiques, on n'est pas vraiment inquiets, puisque les éoliennes, normalement les éoliennes à trois (3) pales vont produire un clignotement, donc un signal lumineux entre trente (30) à soixante (60) clignotements par minute.

2275 Les gens se questionnent entre autres pour des crises d'épilepsie; pour avoir des déclenchements pour une crise, on parle d'une production de clignotements de signal lumineux entre cent cinquante (150) et deux cent quarante (240).

2280 Donc pour nous, au niveau des effets stroboscopiques, on n'est pas inquiets.

Par contre, au niveau des ombres, il pourrait y avoir une nuisance relative qui soit apportée.

2285 Donc ça, si on parle des effets apportés au niveau des effets stroboscopiques.

Donc si vous avez des questions plus précises, ça me fera plaisir d'y répondre. Par contre, j'attendrais la présentation, si vous le permettez, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2290 Oui, quelle présentation vous voulez faire à ce moment-là?

PAR Mme ANN ST-JACQUES:

2295 Sur le climat sonore, qui va permettre à l'ensemble des gens de mieux comprendre sur
quoi se base la Santé publique pour donner une appréciation puis des recommandations au
niveau du climat sonore.

Donc je vais parler à l'intérieur du bruit, des infrasons, des basses fréquences.

2300

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon, allons-y avec la présentation sur les effets sonores. C'est deux (2) aspects qui sont
quand même revenus à plusieurs reprises dans les requêtes, vu les préoccupations.

2305

Pour la question des impacts psychosociaux, on pourra revenir à une autre séance. Bien
entendu, pour des questions comme l'ombrage ou les effets stroboscopiques, des questions
spécifiques, nous allons aussi avoir l'occasion – ce soir, voyez ça comme nous effleurons les
sujets!

2310

Alors nous allons pouvoir lancer la présentation!

PAR Mme ANN ST-JACQUES:

2315 Donc je rappelle que cette présentation-là a été basée principalement sur le document de
synthèse des connaissances dont je viens préalablement de vous parler.

Donc pour nous, le projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de L'Érable,
c'est le premier qui se passe au niveau de la région Centre-du-Québec.

2320

C'est une préoccupation importante pour la Santé publique, principalement le climat
sonore, c'est un enjeu qui revient souvent au niveau de l'instauration d'un parc d'aménagement
de parc éolien.

2325

Ce que je veux expliquer ici, sur quel paramètre la Santé publique va s'arrêter pour porter
une interprétation au niveau du bruit entre autres, donc sur quel élément. Donc il va falloir définir
quel genre de sources on a affaire, c'est quoi la nature du bruit, donc spécifiquement, on travaille
avec les éoliennes.

2330

Donc présentement, j'ai affaire avec un bruit mécanique; donc le bruit mécanique est
composé, est occasionné vraiment au niveau du fonctionnement des composantes de la nacelle.
Donc on peut voir à l'image la nacelle, la position tout en haut.

2335

On va avoir aussi un bruit aérodynamique. Il y a deux (2) types de bruit qui ressortent:
un bruit de fond de fuite qui est principalement créé au niveau de l'avant et le derrière de la pale,

puis on va avoir aussi un bruit qu'on appelle un bruit de battement, c'est le passage des pales devant le mât.

2340 Donc c'est les caractéristiques de cette source-là dont on parle d'une éolienne, c'est très important de connaître la nature de la source à laquelle on a affaire lorsqu'on parle de bruit.

2345 Donc au niveau du bruit environnemental, il faut connaître la source, mais c'est quoi les caractéristiques de la source. Tout dépendant des sources qu'on a, la fréquence va être différente. Est-ce qu'on a affaire avec un son grave, est-ce qu'on a affaire avec un son aigu!

Dans le cas des sons qui sont graves, on va avoir affaire à de basses fréquences. Dans le cas des sons qui sont aigus, on va avoir affaire à de hautes fréquences.

2350 Un autre point très important à connaître au niveau de la source d'émission, c'est l'intensité, est-ce que c'est fort, est-ce que c'est faible! Ça va avoir une influence au niveau de notre bruit et de son analyse.

Puis la durée. Est-ce que la durée est courte, est-ce qu'elle est longue, est-ce que ça se passe sur une longue durée, si on parle de la source d'émission.

2355 L'autre point important qu'on doit connaître, c'est quel genre de récepteur qu'on va avoir. Ici, on parle des individus, donc au niveau des individus, on va parler beaucoup de la sensibilité des individus qui varie d'un individu à l'autre.

2360 Au niveau de la propagation du son, il faut bien comprendre comment voyage le son, puis quels peuvent être les paramètres qui vont faire une différence au niveau de la propagation de l'onde sonore. Donc on voit ici la source d'émission, on a affaire à une éolienne, mais la source d'émission qu'on va avoir va être modulée en fonction de la condition météorologique, est-ce que c'est l'hiver, est-ce qu'il y a de la neige, est-ce que c'est ensoleillé, est-ce que c'est nuageux, tout ça va faire une différence au niveau de la source d'émission.

2370 Le deuxième paramètre important, c'est la particularité du terrain, quel genre de terrain, est-ce que c'est vallonneux, est-ce qu'on a la présence de beaucoup d'arbres? Tout ça va venir influencer au niveau de la propagation de mon son.

Puis au niveau du récepteur, donc le son voyage, on parle de vibrations d'ondes sonores qui vont se rendre jusqu'à l'oreille pour permettre l'audition du bruit.

2375 L'autre point qu'il faut regarder, c'est que la distance va avoir une importance entre ma source d'émission puis la réception. Donc si je suis très proche de ma source, puis avec les paramètres dont je vous ai parlé préalablement, il va y avoir une différence au niveau de la réception. Si je suis très proche ou très loin, cette différence-là va être marquée. Donc la distance est importante.

2380 Les différents types de bruit qu'on va regarder, on va regarder donc le bruit ambiant, lorsqu'on a une étude d'impact, puis on doit porter une appréciation, il va falloir vérifier le bruit ambiant initial. Ça veut dire existant, avant l'installation des éoliennes. Donc mon bruit ambiant en condition initiale.

2385 L'autre type de bruit qu'on va regarder, c'est le bruit spécifique à la source dont je vous ai parlé tantôt. Quel genre de bruit que j'ai, émis par le genre d'éolienne.

Ça, c'est mon bruit à la source.

2390 Donc je vais combiner mes deux (2) bruits, puis ce qui va être important, c'est de savoir le bruit total lors du fonctionnement des éoliennes. Donc c'est les différents bruits qui vont être préoccupants pour nous.

2395 L'autre point que je voulais apporter, c'est le bruit émergent. Le bruit émergent est utilisé dans la définition de la norme internationale ISO 1996-1. Dans le cas d'un parc éolien, il s'agit de l'augmentation du niveau de bruit due aux éoliennes. Donc on fait la différence entre le bruit ambiant à l'exploitation et la différence entre le bruit ambiant initial, puis on vérifie en termes d'émergence.

2400 Les Français tolèrent une émergence, entre autres les études françaises ou les politiques françaises tolèrent une émergence de cinq (5) dBA pour la nuit et trois (3) dBA pour le jour.

2405 Donc si dans mon exemple, c'est un exemple tiré du ministère de la Santé de la France, le type d'émergence ici est de onze (11) dBA. Donc pour nous, ça serait une indication préoccupante, donc on pourrait apporter des recommandations au niveau du bruit émergent.

Les niveaux de bruit! Donc il faut savoir où se situe le niveau de bruit porté pour une éolienne. C'est des niveaux de bruit théoriques, par contre ça nous donne une bonne indication où se situe l'éolienne à travers ces niveaux de bruit là.

2410 Donc si on regarde le graphique de gauche, à vingt (20) dBA, on peut dire que c'est un vent dans les feuilles, mais ce serait un vent très léger, on aurait un niveau de bruit équivalent à vingt (20) dBA.

2415 Dans un appartement calme ou dans une résidence, on pourrait atteindre plus ou moins des quarante (40) dBA. La valeur qui est là, on peut parler de plus ou moins.

La même chose pour le soixante (60) dBA, en termes de conversation normale, on peut citer autour de soixante (60) dBA.

2420 Une rue très animée qui devient peut-être un bruit plus fatigant, on va parler de quatre-vingts (80) dBA.

Musique forte, de cent (100) dBA.

Un marteau-piqueur, on va parler de cent vingt (120) dBA.

2425

Ce sont tous des exemples. À peu près à quatre-vingts (80) dBA, on parle d'un seuil de risque principalement pour l'audition, et puis des dangers au niveau d'une perte auditive à des niveaux un peu plus élevés; puis de seuil de douleur, un seuil de douleur où le bruit est vraiment intolérable où il y a un mal au niveau de l'oreille, autour de cent vingt (120) dBA).

2430

Pour les éoliennes, de façon théorique, on peut dire que pour une éolienne de deux mégawatts (2 MW), on pourrait avoir, à une distance de cinq cents mètres (500 m), un équivalent d'entre trente (33 dBA) à quarante (40) dBA. C'est très variable. On vient de parler des caractéristiques du paysage, on vient de parler de différents éléments au préalable, donc ça peut être variable, mais à titre indicatif, je voulais quand même vous donner cet exemple-là.

2435

Au niveau des bruits et effets à la santé des éoliennes! Il y a pas d'effet à la santé, pas d'impact sur l'audition. Ça veut dire qu'il y aurait pas de fatigue auditive, il y aurait pas de perte auditive non plus aux valeurs où on retrouve dans l'environnement les éoliennes.

2440

Par contre, on parle de nuisance pouvant être ressentie par le bruit au niveau des éoliennes, puis possiblement, selon des témoignages entre autres des gens autour des éoliennes, qu'il y aurait un dérangement du sommeil. Par contre, les preuves scientifiques, principalement pour les éoliennes, restent à prouver.

2445

Lorsque je parle de nuisance, j'aimerais vous définir clairement ce qu'on entend pour la nuisance. Donc la nuisance se définit comme un sentiment de gêne, de dérangement, de mécontentement, de déplaisir, d'inconfort, de malaise, d'insatisfaction, d'offense lorsque le bruit interfère avec les pensées, les sentiments et les activités courantes d'une personne.

2450

À la lecture de différentes études qui commencent à arriver, puisqu'on se tient à jour, on reconnaît que la nuisance peut être ressentie à partir des niveaux de bruit relativement faibles, là, on parle de bruit d'éoliennes, à partir de trente (30) dBA à l'extérieur.

2455

Je voulais rapporter un tableau que l'OMS a sorti récemment. Ce tableau-là était entre autres pour donner des effets à la santé observés sur la population; par contre, j'y apporte un grand bémol. C'est que l'OMS vient tout juste de sortir ce document-là, mais la source de bruit sur laquelle est basé ce document-là est principalement pour le transport.

2460

Donc les nuisances qu'on y observe, les effets à la santé sont spécifiquement sur des sources au niveau du transport; on ne parle du tout des éoliennes.

Par contre, je trouvais intéressant d'apporter différents effets à la santé qui sont déjà apportés sur une nuisance au bruit à différentes expositions, nocturne, annuelle, moyenne, mais

2465 un bémol, c'est spécifiquement pour le transport auquel a été apporté ce document-là, vers lequel il se dirige vers une directive.

Au niveau des bruits et des infrasons! Lorsqu'on parle d'infrasons et de basses fréquences, je voulais vous représenter l'échelle des fréquences sonores.

2470 Donc là, je parle des fréquences audibles. Lorsqu'on parle des fréquences audibles chez l'homme, on dit que les fréquences qu'il va entendre vont se situer entre vingt (20 Hz) et vingt mille hertz (20 000 Hz). Donc entre vingt (20 Hz) et quatre cents hertz (400 Hz), on parle de fréquences qui sont graves, les basses fréquences.

2475 Lorsqu'on parle des fréquences audibles, entre quatre cents (400 Hz) et deux mille hertz (2000 Hz), on parle de fréquences moyennes ou médiums. Et lorsqu'on parle de fréquences entre deux mille (2000 Hz) et vingt mille hertz (20 000 Hz), on parle de fréquences aiguës.

2480 Ça, c'est les fréquences qui sont audibles. Lorsque le petit bonhomme qui est présenté ici sur l'acétate parle, les fréquences qu'il va produire au niveau de la parole se situent entre deux cent cinquante (250 Hz) et quatre mille (4000 Hz), les fréquences qu'on peut retrouver au niveau de la parole.

2485 Il faut bien comprendre que les fréquences qui ne sont pas audibles, les infrasons en font partie puis les ultrasons.

Je voulais remettre des exemples de sources d'émission qu'on peut retrouver au niveau de l'environnement! Donc tantôt, on parlait que les sources, la nature du bruit de chacune des sources va être différente. J'ai ramené différents exemples sur cet acétate-là.

2490 Donc on voit qu'au niveau du bruit du vent, on a affaire plus avec des fréquences qui vont se situer au niveau des infrasons. Ça veut dire qu'on les entendra pas. Au niveau des véhicules à moteur aussi.

2495 J'ai placé au niveau des éoliennes, les éoliennes ont quelques infrasons qui peuvent être émis; par contre, au niveau des fréquences, on les retrouve principalement au niveau des graves, des faibles et moyennes fréquences.

2500 Donc c'est des exemples qui sont apportés, juste pour mettre en parallèle d'autres sources d'émission.

2505 Au niveau de ce qu'on entend, l'homme va entendre au niveau des fréquences que je vous ai citées, puis j'ai mis l'exemple aussi des chiens et des chauves-souris. C'est sûr que c'est une présentation qui met en lumière chacune des sources d'émission; par contre, c'est vraiment à titre indicatif, ça peut être plus ou moins, les fréquences qui sont présentées sur cet acétate-là.

2510 Au niveau des effets à la santé portés pour les infrasons, leur intensité de son doit être très élevée pour être perçue par l'oreille humaine et entraîner des effets négatifs pour la santé.

Le niveau des infrasons produits par les éoliennes est inférieur au seuil de perception de l'oreille humaine.

2515 Certaines personnes se plaignent de nuisance, mais rien ne permet de conclure à un effet négatif à la santé. Ce que ça veut dire, c'est qu'on n'a pas de preuve scientifique pour l'instant pour dire que les infrasons vont porter des effets au niveau des effets à la santé.

2520 Au niveau des basses fréquences, je reprends l'image que j'ai présentée préalablement, mais je voulais juste revenir au niveau des fréquences qui sont portées au niveau des bruits, au niveau du bruit de l'éolienne, j'en ai des mécaniques et aérodynamiques, mais le niveau de fréquence est différent.

2525 Habituellement, on va avoir, au niveau des bruits mécaniques portés par l'éolienne, des fréquences inférieures à mille hertz (1000 Hz). Il y a eu beaucoup d'améliorations de l'équipement rendant pratiquement inaudible à une distance de plus de deux cents mètres (200 m) ces basses fréquences là.

2530 Et puis on s'aperçoit qu'au niveau de la correction, des corrections mécaniques qui sont apportées lorsqu'il y a un problème au niveau de l'éolienne, habituellement c'est assez rapide, puis ce que ça va faire, ça va réduire au niveau des basses fréquences les fréquences qui sont apportées au niveau mécanique.

2535 Au niveau aérodynamique, le bruit de large spectre dont la fréquence s'étend entre vingt mille (20 000 Hz) et trois mille hertz (3000 Hz), mais je vous disais tantôt, on parlait plus de fréquences moyennes, donc normalement, elles se concentrent entre cinq cents (500 Hz) et deux mille hertz (2000 Hz).

2540 Au niveau des effets à la santé pour les basses fréquences, il n'est pas possible non plus de conclure que les sons de basses fréquences produits par les éoliennes constituent une cause des effets à la santé ou à la nuisance.

Ce que recommande le ministère de la Santé publique, recommande la poursuite des recherches. On a une priorité à maintenir à jour la documentation scientifique.

2545 Ce qui est très important pour nous, on reconnaît que le bruit est une nuisance et on recommande beaucoup qu'il y ait un suivi de toutes les plaintes qui soit fait lorsqu'on parle de nuisance sonore.

2550 Donc en termes de réduction de l'exposition, comment on pourrait réduire l'exposition sonore! Donc on peut agir au niveau de la distance séparatrice au niveau des éoliennes, puis on peut aussi agir à des corrections rapides des problèmes mécaniques qui seraient apportés.

Donc ceci conclut ma présentation, si cette présentation-là répond au questionnement.

2555 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame St-Jacques. Donc ce que je dois retenir entre autres de la présentation, dans un des graphiques, on distingue les infrasons des sons basses fréquences.

2560 Ce qu'on entend par infrasons, ce sont les sons qui sont émis par un équipement ou quoi que ce soit, mais qui sont inaudibles pour l'oreille humaine. On a des basses fréquences, donc des sons très graves, qui sont audibles par l'oreille humaine.

2565 Donc il y a une distinction à faire entre les sons qui sont audibles. Ça veut dire que des infrasons, ça veut dire que l'oreille humaine est insensible aux infrasons, ce qu'on pouvait voir tout à l'heure, on avait une limite de vingt hertz (20 Hz), en bas de vingt hertz (20 Hz), l'oreille humaine est insensible à ça, même si l'équipement émet beaucoup d'énergie sonore en deçà de vingt hertz (20 Hz). C'est ce qu'on doit comprendre.

2570 **PAR Mme ANN ST-JACQUES:**

Puis les distances aussi vont faire une différence au niveau de la réception au niveau des infrasons, mais les infrasons sont effectivement inaudibles.

2575 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2580 Donc il y a la question des vibrations de basses fréquences, donc des sons graves; ceux-là peuvent être audibles, mais vous nous dites qu'il n'y a pas d'étude scientifique jusqu'à maintenant qui indique qu'il y aurait un potentiel de risque à date, jusqu'à maintenant?

PAR Mme ANN ST-JACQUES:

Jusqu'à maintenant, il y a pas de conclusions qui vont dans ce sens-là.

2585 Par contre, on est alertes au niveau de la documentation scientifique, puis on suit au fur et à mesure de l'évolution des preuves scientifiques qui nous arrivent.

PAR LE PRÉSIDENT:

2590 Donc à ce niveau-là, ce qu'on peut conclure jusqu'à maintenant, sur les sons basses fréquences, c'est que vous continuez à faire des suivis, à être vigilants sur cette question-là, mais

on ne peut pas invoquer le principe de précaution en vertu des infrasons, parce qu'il n'y a pas d'étude scientifique qui laisse penser qu'il existe un risque? C'est ce que je dois comprendre?

2595 **PAR Mme ANN ST-JACQUES:**

Le principe de précaution, il y a une définition – il y a deux (2) points importants sur le principe de précaution!

2600 Le principe de précaution, on doit avoir une rigueur scientifique pour porter un jugement au niveau de la précaution.

L'autre élément important, c'est le type d'actions qu'on doit émettre en termes de principe de précaution.

2605 Ça veut dire qu'on n'est pas obligé de retirer un projet. Par contre, on doit demeurer, le type d'actions dans le cas qui nous concerne, ce serait entre autres de recommander des suivis; entre autres on parle d'une nuisance qu'on voit apparaître à partir de trente (30) dBA, on pourrait demander qu'il y ait des recommandations qui soient faites à l'effet qu'il y ait un suivi entre autres des plaintes de nuisance à partir de trente (30) dBA.

Donc c'est ce qu'on pourrait faire en termes pour appliquer le principe de précaution.

PAR LE PRÉSIDENT:

2615 OK. Bien entendu, c'est ça le principe de précaution, mais pour l'instant, il y a un prérequis au principe de précaution pour qu'on l'invoque, c'est qu'il doit y avoir des études scientifiques reconnues qui indiquent un potentiel ou un risque?

2620 **PAR Mme ANN ST-JACQUES:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2625 Donc pour l'instant, on n'est pas encore rendus à cette étape-là, il n'y a pas d'étude, c'est ça que vous nous dites.

PAR Mme ANN ST-JACQUES:

2630 Bien, c'est dans un cadre, présentement on voit pas d'effet à la santé; on reconnaît par contre, en termes de santé publique, on reconnaît, on a une préoccupation au niveau de la nuisance.

PAR M. NELSON BOUFFARD:

2680 Bonsoir monsieur le Président, bonsoir madame la Commissaire.

Pour faire suite à la présentation sonore, ma question serait la suivante! Considérant l'expérience malheureuse qui a été vécue par la population des villes de Québec, Sainte-Foy, Lévis, Saint-Romuald et les autres villes environnantes il y a quelques années, suite au bruit
2685 provoqué par les hydravions qui faisaient une navette touristique entre le lac Saint-Augustin et l'île d'Orléans;

Considérant que les analyses de son qui ont été effectuées à cette époque étaient insuffisantes et non concluantes;

2690 Considérant que dans le corridor emprunté par les hydravions, il y avait plusieurs zones de concentration de son, ce qui a été découvert dans le temps;

Alors ma question est la suivante: Est-ce que les études de son qui ont été effectuées, est-ce qu'elles l'ont été sur place à différentes températures, conditions atmosphériques, saisons, etc., quels sont les endroits, quels en sont les résultats?

2695 Et quand on dit qu'il y a trente-sept (37) dB qui est projeté par une éolienne, est-ce que ça s'accumule aux vingt (20 dB), quarante (40 dB) ou soixante (60 dB) qu'on a vus tout à l'heure?

2700 Est-ce qu'un son semblable s'accumule?

Or, dans l'expérience qui a été vécue dans la région de Québec, effectivement il a été découvert des concentrations, des cônes de concentration de son où c'était réellement
2705 indisposant pour les gens de la place.

Alors est-ce que l'étude a été faite ici avec les éoliennes à quatre-vingt-cinq mètres (85 m) au lieu de quatre-vingt-dix-huit (98 m), etc.?

2710 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

2715 Écoutez, évidemment, oui, il y a une étude qui a été faite, une étude sonore.

L'expert qui a fait ça, Martin Meunier, n'est pas présent ce soir, il va être ici demain. On parle ici de termes assez techniques, je préférerais qu'il puisse répondre et présenter exactement
2720 qu'est-ce qui a été fait à ce moment-là.

Je sais pas si ça serait possible de donner la chance de donner l'explication demain soir.

PAR LE PRÉSIDENT:

2725 Oui. Monsieur Bouffard, demain soir, allez-vous être ici?

PAR M. NELSON BOUFFARD:

2730 Demain soir, je vais être là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2735 Donc on pourrait, si vous me dites OK, je suis ici demain soir, ce qu'on pourrait faire, c'est que lorsqu'on aura le spécialiste, il pourra répondre à la question. On pourrait même faire ça d'entrée de jeu en début de soirée demain.

Ça pourrait vous aller pour cette question-là?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

2740 Juste peut-être une information. On va voir aussi s'il y a d'autres questions qui sont sur ces sujets-là, un expert en télécommunication et aussi une personne qui s'occupe de l'aménagement du paysage qui a travaillé à l'étude d'impact, qui vont être présents demain soir.

2745 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Alors demain soir, nous allons recommencer à dix-neuf heures (19 h) demain soir, donc nous débuterons avec une explication du protocole d'échantillonnage par exemple au niveau sonore, comment le promoteur a procédé.

2750 Avez-vous une autre question?

PAR M. NELSON BOUFFARD:

2755 Ma deuxième question! C'est que lors de séance d'information du BAPE il y a quelques semaines, il y a une personne qui a soulevé, une personne qui est spécialisée dans la production de sons pour créer les émotions dans les films, etc., pleurer, rire, etc., et elle a soulevé qu'effectivement, que le son produit par les éoliennes créait l'angoisse.

2760 Est-ce que le ministère est prêt à faire une étude à ce sujet-là, avant de conclure trop rapidement sur l'impact que peuvent avoir les sons?

PAR LE PRÉSIDENT:

2765 Très bien. Je vais adresser la question au ministère de la Santé. Tout à l'heure, dans la
présentation, vous avez montré le son, plus le bruit plus en termes d'énergie, énergétique, qui
s'accumule, qui s'additionne, on pourra voir ça plus en détail demain, mais il demeure que par
rapport par exemple à des bruits de type naturel, un son mécanique à ce moment-là discordant,
même s'il a peu d'énergie, est-ce que le ministère a étudié cette question-là des sons
2770 discordants?

PAR Mme ANN ST-JACQUES:

2775 Je pourrais pas répondre, mais je pourrais faire une vérification.

Par rapport à des sons discordants, j'ai pas d'information spécifique pour répondre à la
question.

2780 Puis la question de monsieur aussi était à savoir, est-ce que le ministère ferait des études
complémentaires. Je peux pas prendre la décision pour le ministère.

Par contre, je peux...

PAR LE PRÉSIDENT:

2785 Ça, nous comprenons ça. Mais l'état de situation du ministère là-dessus, si vous pouviez
faire une vérification. Est-ce que vous avez évalué ces aspects-là de son qui sont différents, un
changement dans la nature des sons...

PAR Mme ANN ST-JACQUES:

2795 Au niveau de la modulation d'un son, il y a certaines variations qui peuvent être
apportées, entre autres lorsque je parlais du battement au niveau de la pale de l'éolienne. Donc
on a un sentiment de wouche au niveau de la perception.

Donc c'est des éléments qui sont vérifiés, c'est des variations entre autres de fréquences
qui sont amenées.

2800 Au niveau des conclusions d'effets à la santé, dans toutes les informations qu'on a et
dans le document que j'ai cité, il y a plusieurs références, peut-être que là-dedans on pourrait
avoir de l'information précise à la question de monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

2805 On pourrait aussi diriger également la question à monsieur Talbot!

Vous avez examiné plusieurs projets jusqu'à maintenant, vous avez de l'expérience, monsieur Talbot, qu'est-ce que vous pouvez nous dire au sujet des sons qui peuvent être de nature différente dans un milieu par exemple plutôt rural dans lequel on implante des éoliennes?

2810

PAR M. DENIS TALBOT:

Il y a deux (2) choses que je peux dire là-dessus. Ce qu'on a su de façon plus informelle, mais quand même de façon assez répétée, c'est que c'est lié aussi à la perception qu'on a de la filière.

2815

Si c'est très positif pour quelqu'un, c'est un élément, le fait de voir une éolienne puis de l'entendre légèrement, ce sera pas un son angoissant.

2820

Mais si la personne ne veut pas avoir une éolienne là, le son peut devenir très discordant à ce moment-là.

C'est une question de perception qui joue aussi.

2825

Puis comme c'est dur à vérifier tout ça, les questions de perception, il y a quand même des suivis qui ont été demandés, notamment aux parcs éoliens de Baie-des-Sables et Anse-à-Valleau, dans des conditions de décret, après un an de fonctionnement, d'aller voir auprès des résidents de différentes distances des éoliennes, et auprès des touristes aussi, mais les résidents surtout, bon, pour vérifier c'était quoi l'effet de l'éolienne.

2830

Puis lors d'un suivi du climat sonore, on a fait la même chose, s'il y avait des plaintes qui étaient associées – on a vérifié, d'une part, si les critères étaient respectés, une fois que le parc était en opération. Le promoteur a également fait un relevé des plaintes qui pouvaient être émises.

2835

Ça s'est avéré plutôt positif. Dans certains cas, il y a eu des plaintes qui ont été émises, mais pourtant, le son n'était pas, c'était pas un son qui dépassait les critères. C'était lié à la perception de l'éolienne.

2840

Mais de façon générale, c'était positif, mais il y avait des exceptions.

PAR LE PRÉSIDENT:

Des exceptions qui entrent dans la définition que, madame St-Jacques, vous nous avez donnée tout à l'heure, de la gêne. On voit que la définition est assez large, ça peut être justement au niveau sentiments, que ça peut créer une gêne.

2845

PAR Mme ANN ST-JACQUES:

2850 Oui. Donc dans le fond, la nuisance se définit, c'est un synonyme de la gêne donc qu'on avait rapporté tantôt, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2855 Très bien, je vous remercie.

Ça vous va? Alors demain, nous ferons une présentation du côté du promoteur sur la façon dont le bruit a été échantillonné et évalué dans le cadre de leur projet, donc à dix-neuf heures (19 h) demain soir.

2860

MARC-ANDRÉ MERCIER

2865 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais maintenant inviter monsieur Marc-André Mercier.

Bonsoir monsieur. À vous la parole.

2870

PAR M. MARC-ANDRÉ MERCIER:

2875 Bonsoir. Ma question est: Dans la région visée par le projet, il y a un bon nombre d'érablières. Je me demandais si le promoteur avait pris des précautions par rapport aux érablières.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Yelle.

2880

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Oui. Écoutez, ça fait partie d'une des informations qu'on avait donnée un peu plus tôt, je vais peut-être remonter la carte!

2885

À partir de données du ministère des Ressources naturelles, si je me trompe pas, on avait un ensemble – excusez-moi, je vais préparer l'ordinateur en même temps!

2890

Donc on a utilisé une information cartographiée des érablières potentielles et exploitées dans la région de L'Érable. C'est évident que le promoteur, quand il est arrivé dans la région de

L'Érable, il s'est un peu dit que c'était un sujet sensible. Il y a beaucoup d'exploitations d'érablières.

2895 Et ça fait aussi partie donc de nos engagements de protéger, si on veut, ou de ne pas affecter les érablières exploitées et potentielles.

C'était une demande du Règlement de contrôle intérimaire de la MRC, de ne pas affecter les érablières exploitées. Nous autres, on a étendu ça aussi aux érablières potentielles.

2900 Donc je crois que ça répond un peu à la question. Il y a pas aucun des chemins d'accès qui va croiser ou bien des éoliennes qui sont implantées en milieu d'érablière.

2905 Ensuite de ça, ce qu'il faut savoir, il y avait certaines discordances parfois entre la réalité et ce qu'on trouvait sur les cartes qui répertoriaient les érablières, donc on a demandé à un ingénieur forestier d'aller sur le site pour identifier les érablières qui existaient ou pas. Donc il y avait certains critères d'identification.

Je sais pas si, monsieur Demers, vous avez quelque chose à rajouter?

2910 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Non. C'est ça, c'est qu'il faut tenir compte des érablières qui sont exploitées et qui sont à potentiel aussi.

2915 Les cartes de base qui avaient été utilisées, qui proviennent du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, souvent c'est des cartes qui datent, donc les peuplements forestiers qui consistent en une description de l'état érablière comme telle, souvent les données ne sont pas à jour.

2920 Et c'est pour ça qu'un ingénieur forestier connaissant très bien le domaine des érablières a été mandaté pour aller s'assurer sur les lieux qu'il y avait pas d'éolienne ou de pale ou d'implantation des éoliennes ou de chemin qui touche non seulement aux érablières mais qui protège aussi un cinquante mètres (50 m) autour des érablières, pour s'assurer – parce que si on est trop près de l'érablière, on pourrait modifier le patron, exemple, de drainage et ainsi de suite.
2925 Donc il y a une bande de protection de cinquante mètres (50 m) à laquelle on ne doit pas toucher.

PAR LE PRÉSIDENT:

2930 Merci. Monsieur Mercier.

PAR M. MARC-ANDRÉ MERCIER:

2935 Oui, une autre question! En tant qu'entrepreneur forestier, je me demandais si vous aviez
pensé favoriser les entrepreneurs locaux?

PAR LE PRÉSIDENT:

2940 Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

2945 Ça fait partie de nos engagements qu'on a à signer une entente avec la MRC et les
municipalités, ça faisait partie de nos engagements.

2950 Évidemment, ça va être à prix et à compétences égales, de favoriser les gens de la
région. On va travailler et on travaille et on va continuer de travailler avec le CLD, la Chambre de
commerce aussi, pour essayer de favoriser les entreprises locales lors de la complétion des
travaux et dans tout ce qui peut se faire lors d'emplois etc., d'engager des gens qui vont être
locaux.

2955 En ce qui concerne les emplois, ça va être un peu gagnant-gagnant, dans le sens que les
gens locaux vont pouvoir profiter de l'opportunité et nous autres, on va avoir une certitude qu'on
va avoir quelqu'un qui va être plus local, et ça va leur donner une certaine stabilité dans leur
emploi, etc. Donc oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2960 Pour rester dans le cas des entrepreneurs forestiers locaux, c'est-à-dire c'est quoi, vous
allez faire un appel, demander aux gens de s'inscrire pour soumissionner? Comment vous allez
procéder?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

2965 Au niveau du forestier, ce qu'il faut savoir aussi, monsieur le Président, c'est qu'il y a
beaucoup de propriétaires avec qui on a signé des contrats d'un côté qui travaillent dans le
domaine du forestier qui vont exploiter des terres forestières, donc il y en a beaucoup d'entre eux
qui ont fait la demande d'effectuer eux-mêmes les travaux de coupe qui vont être nécessaires
pour l'ensemble des chemins d'accès ou des plates-formes d'éoliennes.

2970 Donc ces gens-là évidemment vont avoir la priorité par la suite pour le restant des
travaux.

2975 Bien écoutez, ça va être sous forme, si on veut, d'appel d'offres que tout va se faire, et à partir du moment où des entrepreneurs locaux vont offrir leurs services, comme je disais, à coûts et à compétences égales, on va pas aller chercher quelqu'un à l'extérieur de la région pour faire le travail que quelqu'un localement peut faire.

PAR LE PRÉSIDENT:

2980 Très bien. Sans tomber dans le menu détail, vous allez diviser donc votre projet, s'il se réalise disons, vous diviseriez ça par lots.

2985 Est-ce que vous prévoyez beaucoup de lots? Parce que moins il y aura de lots par exemple dans un projet, plus ces lots-là vont être gros, donc ça va être des gros entrepreneurs qui peuvent les réaliser.

2990 Dans ce cas-ci, est-ce que vous avez commencé à penser à ça, est-ce qu'il y a des discussions à ce moment-là pour ajuster autant que possible les contrats éventuels en fonction des capacités des entrepreneurs locaux de pouvoir soumissionner?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

2995 Oui, bien, écoutez, comme je vous disais, à partir du moment où il y a beaucoup de propriétaires qui vont faire eux-mêmes les travaux, ça sous-divise relativement beaucoup le restant des surfaces qui sont à travailler et qui sont à déboiser.

3000 Donc on a, si vous regardez le projet, on a quand même un projet qui est assez élargi sur une grande superficie, donc il y a beaucoup de sous-séparations de groupes d'éoliennes, donc il y a moyen quand même de séparer.

3005 En ce qui concerne le processus en tant que tel d'appel d'offres ou la façon dont on va contacter les gens, c'est en cours de se mettre en marche, mais c'est pas encore vraiment enclenché.

Par contre, en ce qui concerne le déboisement, ça va être évidemment une des choses qui va se passer en premier, parce qu'avant de construire quoi que ce soit, s'il y a des arbres, évidemment il faut les couper.

3010 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si je comprends bien, l'activité de déboisement serait plus décentralisée par exemple que l'activité qui consiste à aménager les chemins d'accès?

3015 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

Pour satisfaire si on veut la demande des propriétaires forestiers qui voulaient couper eux-mêmes, oui, c'est une des conséquences de ça.

3020 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

Ça vous va monsieur Mercier?

3025

PAR M. MARC-ANDRÉ MERCIER:

Oui.

3030 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie pour votre participation.

3035

PIERRE-ALAIN MARCOUX

PAR LE PRÉSIDENT:

3040 Je vais maintenant inviter monsieur Pierre-Alain Marcoux.

Bonsoir.

3045 **PAR M. PIERRE-ALAIN MARCOUX:**

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

3050 Alors à vous vos questions.

PAR M. PIERRE-ALAIN MARCOUX:

3055 Oui. La question va être inspirée par la présentation de monsieur Demers. Vers la fin de votre présentation, il a été question d'un système de gestion environnementale.

Je voudrais vous entendre plus abondamment sur ce sujet-là. Je voudrais savoir de quoi ça retourne, puis qu'est-ce que c'est, puis comment ça va affecter l'ensemble des opérations du parc.

3060

Puis aussi, son implication dans le temps, c'est-à-dire est-ce que le système en question va être durable pour la vie du parc, le système de gestion environnementale?

PAR LE PRÉSIDENT:

3065

Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3070

Je vais passer la parole à monsieur Demers.

PAR M. ROBERT DEMERS:

3075

Voilà monsieur le Président. C'est que d'abord, il faut considérer les deux (2) phases du projet, la partie construction comme telle, ou même j'irais plus loin que ça, les trois (3) phases!

3080

Dès la demande des soumissionnaires, ouvrir aux soumissionnaires pour fournir des prix pour construire le projet, déjà on doit s'assurer à cette étape-là que chacun des soumissionnaires va avoir en sa possession l'ensemble des documents à connotation environnementale, entre autres l'étude d'impact et tous les rapports et addendas qui peuvent en faire partie, de façon à s'assurer de tenir compte, dès leur soumission, de toutes ces contraintes-là.

Ça, c'est le travail qui doit être fait au niveau des entrepreneurs.

3085

Maintenant, au niveau du promoteur, on tombe plus en phase examen de ces offres-là pour s'assurer que les offres tiennent bel et bien compte des exigences ou des différentes spécifications qui sont à l'intérieur de l'étude d'impact.

3090

Et ensuite de ça, on amorce la partie construction. Il y a un surveillant environnemental qui va être nécessairement sur place, surveillant environnemental qui est là pour représenter les intérêts du promoteur, parce qu'au point de vue de la responsabilité, le promoteur est responsable des travaux qui sont faits par ses entrepreneurs.

3095

Donc on doit s'assurer que les travaux, puis pour établir un parallèle, c'est la même chose qu'un surveillant en santé et sécurité au travail. Donc il a tous les pouvoirs, il a le pouvoir d'arrêter les travaux si les travaux sont non conformes ou d'exiger des correctifs s'il y a lieu, toujours en correspondance avec le ministère du Développement durable, à s'assurer que les solutions retenues sont acceptables.

3100 Donc il y a un effort qui est là. Donc c'est de s'assurer que l'ensemble des lois, l'ensemble des règlements, et comme j'ai dit lors de ma présentation, l'ensemble des mesures d'atténuation, les mesures qui permettent de diminuer l'ampleur des impacts, sont réellement respectées sur le terrain.

3105 Donc ça, c'est durant la phase construction.

 Lorsqu'on tombe en phase exploitation, c'est différent. C'est que les suivis qui doivent être effectués, le promoteur mandate des firmes de consultants pour exécuter les différents suivis, lesquels qu'on a parlé tantôt, tant au niveau du bruit, paysage, au niveau
3110 télécommunication ou autre.

 Donc c'est des mandats qui sont confiés à des firmes qui réalisent une partie des suivis environnementaux effectués, et le rapport doit être produit au ministère du Développement durable qui, lui, les achemine aux autres ministères qui pourraient être concernés. Exemple, si
3115 on parle des oiseaux et des chauves-souris, bien, ça va être acheminé en même temps au ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

 Et c'est sûr que tous les suivis qui sont faits, c'est une exigence au niveau du ministère du Développement durable, au niveau du décret, c'est que tous les suivis qui sont faits doivent être
3120 présentés, les protocoles de ces suivis-là doivent être présentés auparavant et doivent être acceptés par le ministère ou les organismes concernés.

PAR LE PRÉSIDENT:

3125 Très bien. Il a été mentionné les mots système de gestion de l'environnement, à l'intérieur d'un système comme ça, donc habituellement, c'est un système documenté de contrôle et d'engagement.

 Donc il y a des aspects aussi préventifs qui sont liés à ça qu'on peut appliquer autant en
3130 construction qu'en exploitation. Donc de votre côté, vous envisagez de vous équiper d'un SGE complet en bonne et due forme, c'est ce que je dois comprendre, en sus des mesures de suivi et de surveillance?

PAR M. ROBERT DEMERS:

3135 Oui, mais de toute façon, ces informations-là nous sont demandées pour l'émission du décret éventuellement au ministère. On doit avoir entre autres un plan d'urgence, et à l'intérieur de nos documents, les études d'impact qui sont préparées et déposées, il y a tout un système de gestion d'une problématique.

3140 Comme exemple, s'il y avait un déversement d'hydrocarbure sur le chantier, sur le chantier durant la construction ou en phase d'exploitation, il y a tout un cheminement qui est mis

en place d'établir qui peut recueillir ces hydrocarbures-là ou les traiter, avertir Environnement Québec le service des urgences, pour gérer chacun de ces problèmes-là.

3145

PAR LE PRÉSIDENT:

Et tout ça serait colligé sous forme d'un système de gestion de l'environnement?

3150

PAR M. ROBERT DEMERS:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3155

Je vous remercie. Monsieur Marcoux.

PAR M. PIERRE-ALAIN MARCOUX:

3160

Oui. À titre de précision, mes expériences professionnelles passées m'ont rendu familier avec la norme ISO, je voulais savoir si c'est de ce genre ou de quelque chose d'équivalent, quand monsieur Germain parle, quand vous parlez d'un système organisé de gestion, est-ce que c'est quelque chose qui ressemble à ça?

3165

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3170

Écoutez, au niveau de la norme ISO, je pense qu'il y a différentes normes qui sont respectées ou qui sont prises en compte au travers de tout ça.

3175

Peut-être un point particulier, je vais laisser peut-être monsieur Demers compléter au niveau du système de gestion environnementale, peut-être un point plus particulier! Enerfin, dans tous ses parcs, respecte la norme 14001 qui est plus particulière justement au domaine environnemental.

3180

Donc dans l'ensemble des parcs qui sont développés, c'est une norme qui est ISO évidemment, donc internationale, et qui fait appel à un certain plan d'action qui doit être vérifié, je pense, d'une manière, c'est annuellement ou aux deux (2) ans.

3185

Donc le parc éolien va faire partie, le Parc éolien de L'Érable va faire partie aussi de cette évaluation-là au système de gestion environnementale, pour les normes ISO.

PAR M. ROBERT DEMERS:

Ce que je peux dire là-dessus, c'est qu'on vit l'expérience actuellement avec un projet qui est en construction, même en phase finale de construction, et le promoteur est en ISO 14001.

3190

Donc à l'intérieur de toute cette procédure, il se doit de tout déterminer, pour son projet en relation avec le projet éolien, quelles sont toutes les sources potentielles de problèmes éventuellement au niveau environnemental, quel est le cheminement des plaintes ou de la constatation, et la mesure à mettre en place. Tout ça est prédéfini à l'intérieur de ça et on doit s'assurer du respect de tout ça nécessairement.

3195

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. La norme ISO 14001 implique un processus de certification et d'audit externe, donc par des auditeurs externes.

3200

Dans ce cas-ci, est-ce qu'Enerfin a des installations actuellement certifiées ISO 14001?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Bien ça va être l'ensemble – c'est ça que je vérifiais, mais évidemment, l'ensemble des parcs qui sont en exploitation sont certifiés ISO 14001. Donc c'est un certificat qui est volontaire, mais en tant qu'entreprise qui développe des projets d'énergie renouvelable, c'est un peu une nécessité, si on veut, et voilà.

3205

3210

Donc évidemment, le parc ne l'est pas encore, mais il va entrer, si on veut, dans le processus d'évaluation. Il y a donc une évaluation externe qui fait les vérifications, si les processus ISO 14001 sont respectés, puis à partir du moment où le parc va entrer en exploitation, il va en faire partie lui aussi.

3215

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous allez chercher à obtenir la certification ISO 14001 de l'Association canadienne de normalisation, c'est ce qu'on doit comprendre, formellement?

3220

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Oui.

3225

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie. Monsieur Marcoux.

PAR M. PIERRE-ALAIN MARCOUX:

3230

Ça va.

PAR LE PRÉSIDENT:

3235

Ça vous va!

ALAIN FORTIER

3240

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais maintenant inviter monsieur Alain Fortier.

3245

Bonsoir monsieur, à vous la parole pour votre question!

PAR M. ALAIN FORTIER:

3250

Moi, en tant que producteur, je voulais voir la façon que vous allez utiliser pour faire les constructions des chemins partout pour se rendre aux éoliennes?

PAR LE PRÉSIDENT:

3255

Donc les méthodes de construction envisagées.

PAR M. ALAIN FORTIER:

Pour l'emprise du chemin.

3260

PAR LE PRÉSIDENT:

Pour l'emprise, donc tout ce qui a trait, comment est située l'emprise par exemple, c'est ça que vous voulez savoir, comment le chemin serait construit?

3265

PAR M. ALAIN FORTIER:

Oui, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

3270

Et quelle serait la largeur du chemin, les détails techniques. Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3275 Je vais essayer de vous trouver premièrement une coupe du chemin, j'ai ça à quelque part sur mon ordinateur.

3280 Donc évidemment, le chemin, les étapes de construction, en gros, ce à quoi ça correspond, c'est que premièrement, il y a deux (2) types de chemins. Il y a les chemins qui sont déjà existants. Donc il y a à ce moment-là un élargissement souvent qui est à faire.

3285 C'est-à-dire que la plate-forme carrossable qui est nécessaire pour les chemins est de cinq point cinq mètres (5,5 m), donc environ quinze (15 pi) ou seize pieds (16 pi) de large. Cinq point cinq mètres (5,5 m) de large, ça, c'est ce qui est nécessaire pour que les camions de transport puissent passer.

Donc en gros, c'est ce qui est nécessaire d'avoir sur l'ensemble des chemins d'accès qui vont aller aux éoliennes.

3290 Ensuite de ça, on retrouve deux (2) fossés de chaque côté, puis on va retrouver aussi, sur la majorité des chemins d'accès, on va retrouver en bordure le système collecteur. Donc le système collecteur, je l'avais montré un peu plus tôt, c'est ce qui fait partie, ce qui relie l'ensemble des éoliennes au poste de transformation. Il va parfois se dégager du chemin, mais la grosse majorité du temps, il va suivre les chemins privés.

3295 Ensuite de ça – ça, c'est convenu à l'intérieur normalement d'environ dix mètres (10 m). Par la suite de ça, il va y avoir les talus. C'est-à-dire quand on est de côté, dans une montagne, on est à flanc de montagne, c'est nécessaire de soutenir la route. Donc d'un côté, on va se retrouver à avoir une bordure qui va supporter le chemin en tant que tel et de l'autre côté, on va avoir une bordure en angle qui va permettre de retenir, si on veut, le restant de la montagne, pour pas qu'elle s'écroule sur le chemin.

3300 Donc pour construire ces chemins-là, comme je disais, il va y avoir une période de déboisement, ôter les arbres, ensuite de ça, enlever, si on veut, les racines.

3305 Ensuite, ça va dépendre évidemment des chemins en tant que tels, du lieu, dépendamment de la structure du sol.

3310 Il va y avoir des études géotechniques qui vont aller de point en point pour regarder ça et par la suite, on va soit ajouter du gravier, une certaine couche de gravier dont l'épaisseur va dépendre justement de ce qui est nécessaire sur le site en tant que tel pour supporter le poids.

Et une fois que ça, c'est fait, les camions vont pouvoir passer.

PAR LE PRÉSIDENT:

3315

Je vous remercie.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3320

Une information supplémentaire! Ces chemins-là, ils vont rester, ce que je viens de décrire, vont rester tels quels pour la durée d'exploitation du parc.

3325

La raison de ça, c'est que ces chemins-là sont calculés pour le maximum de camions les plus gros évidemment qui vont venir sur le terrain, on parle souvent des camions qui transportent les pales, parce que c'est ce qui est le plus long. Et ces chemins-là, souvent, évidemment, auront pas des courbures trop serrées, parce que ça va être difficile, les camions qui vont venir ont des contraintes assez élevées au niveau des chemins.

3330

Mais une fois que le parc est en exploitation, si jamais il survient un bris, on a besoin de garder quand même l'ensemble des chemins accessibles pour qu'on puisse procéder aux réparations s'il y a lieu. Évidemment, on espère que ça va pas se passer, mais si jamais c'est le cas, on a besoin d'avoir les machines.

PAR LE PRÉSIDENT:

3335

Pour un accès pour une réparation majeure, c'est ça. Je vous remercie.

PAR M. ALAIN FORTIER:

3340

Ma deuxième question, c'est à savoir, mais que ce soit fini, si les propriétaires vont avoir le droit d'utiliser ces chemins-là sur leur terrain?

PAR LE PRÉSIDENT:

3345

Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3350

Quand on dit mais que ce soit fini, il y a deux (2) cas. Il y a l'exploitation du parc après vingt (20) ans.

3355

Nous autres, on est tenus à démanteler l'ensemble du parc éolien, à remettre à son état naturel l'ensemble de la superficie. Ça, c'est selon plusieurs accords, entre autres le RCI de la MRC, aussi l'accord qu'on a avec Hydro-Québec.

Donc à ce moment-là, en ce qui concerne les chemins d'accès, vu que parfois, ça peut être commode ou ça peut être pratique pour les propriétaires terriens, il y a moyen d'obtenir un accord pour qu'on puisse laisser le chemin là. Dans le cas contraire, il sera, si on veut, remis à son état naturel.

3360

Et lors de la période d'exploitation, le chemin peut être disponible pour les propriétaires, il y a aucun problème. La seule nécessité qu'on a nous autres, c'est qu'on puisse utiliser évidemment pour procéder à la maintenance des éoliennes, en fonction des plans de maintenance qui vont être prévus.

3365

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais ça demeure des chemins, ça demeurerait des chemins privés à ce moment-là?

3370

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Alors on a une servitude, un droit de servitude sur ces chemins-là, mais ça reste un chemin privé du propriétaire.

3375

PAR LE PRÉSIDENT:

Dans les ententes que vous avez signées, c'est ça?

3380

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Voilà.

PAR LE PRÉSIDENT:

3385

Très bien, je vous remercie.

CINDY LORD

3390

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite madame Cindy Lord s'il vous plaît.

3395

Bonsoir madame.

PAR Mme CINDY LORD:

3400 Allô. Moi, je voulais savoir c'était quoi les vingt-cinq (25) emplois qui vont être créés par le parc.

PAR LE PRÉSIDENT:

3405 Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3410 Monsieur le Président, oui monsieur le Président. Donc les emplois, on parlait donc ceux en phase d'exploitation. J'ai une description sommaire de ces emplois-là.

3415 On parle d'un poste de directeur de gestion économique, un responsable d'exploitation, des techniciens de maintenance. Les techniciens de maintenance vont être employés par Enercon qui est le fabricant d'éoliennes, donc on parle d'environ, c'est normalement six (6) électriciens, quatre (4) mécaniciens, une dizaine de techniciens en tout.

On va parler d'opérateur du poste de transformation, d'opérateur du parc, une personne pouvant s'occuper de relations locales et des postes de soutien d'appoint, donc secrétaire, sécurité, restauration.

3420 **PAR LE PRÉSIDENT:**

À l'œil, ce qui m'intrigue, bien entendu, étant donné que j'étais susceptible d'être mandaté sur le dossier actuel, j'ai suivi avec attention le dossier voisin, le dossier Des Moulins.

3425 Et ce que j'en comprends, c'est que du côté de l'autre projet éolien, il semble y avoir beaucoup moins d'emplois prévus, on parlait d'une dizaine.

3430 L'écart m'apparaissait assez majeur pour vous poser la question. J'imagine que vous aussi, vous avez suivi les audiences publiques sur le projet voisin, qu'est-ce qui pourrait expliquer les écarts?

Est-ce que vos vingt-cinq (25) emplois sont tous des emplois à temps plein, est-ce qu'il y en aurait à temps partiel dans ça? Qu'est-ce qui pourrait expliquer l'écart?

3435 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

Bien écoutez, l'ensemble de ces emplois-là devraient être à temps plein. Est-ce que ça va être du trente-cinq (35) ou du quarante (40) heures, je peux pas vous dire. C'est quand même le plan qu'on a prévu.

3440 Par contre, ces vingt-cinq (25) emplois-là, ça vient de notre expérience qu'on a dans les autres parcs éoliens qu'on exploite un peu partout. Au Brésil, le nombre d'employés qu'il y a là-bas est assez élevé, mais bon, les conditions sont relativement différentes.

3445 Mais en gros, je pense que la philosophie aussi d'exploitation du parc est pas nécessairement la même. Quand je dis ça, je veux dire qu'on développe le parc éolien pour l'exploiter durant vingt (20) ans, donc on va vraiment être sur place, et ça demande donc, comment dire, une philosophie, on veut s'installer là pour travailler.

3450 Un autre point aussi qu'il faut prendre en considération, dans certains parcs en Espagne, on peut se permettre de faire des économies d'échelle, parce que la personne qui s'occupe de la gestion économique peut faire la gestion économique pour plusieurs parcs. Là, quand on parle d'être sur un autre continent, qu'on a besoin de quelqu'un qui s'occupe de la gestion économique, bien, on a besoin d'avoir quelqu'un qui est sur place.

3455 Donc ça demande, vu que c'est le seul parc qu'on a de prévu au Québec, même au Canada, ça nécessite ce nombre d'emplois là, puis c'est vraiment basé sur notre expérience dans le passé qu'on arrive à ces chiffres-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3460 Je vous remercie.

Madame Lord?

3465 **PAR Mme CINDY LORD:**

C'est tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

3470 Ça va, je vous remercie.

3475 _____
ÉTIENNE MARCOUX

PAR LE PRÉSIDENT:

3480 Je vais maintenant inviter monsieur Étienne Marcoux.

Bonsoir monsieur.

PAR M. ÉTIENNE MARCOUX:

3485 Je veux savoir s'il y avait des compensations versées aux citoyens qui sont à proximité du parc.

PAR LE PRÉSIDENT:

3490 Donc des citoyens qui sont pas des propriétaires locateurs, donc qui seraient à proximité. Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3495 Écoutez, comme j'ai présenté dans la présentation un peu plus tôt, il y a un soixante mille dollars (60 000 \$) qui est prévu pour les citoyens qui vont être à proximité du parc et qui sont pas touchés, si on veut, par un contrat d'octroi d'option avec nous.

3500 Donc oui, il y en a. Ce fonds-là va être géré par les municipalités, donc c'est à eux que revient la distribution exacte, comment ça va toucher, et tous les gens.

Bien oui, donc il y a un soixante mille dollars (60 000 \$) qu'on parlait d'acceptabilité sociale qui est prévu pour ce parc-là.

3505 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc soixante mille dollars (60 000 \$) annuellement?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3510 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3515 Distribué au prorata du nombre de mégawatts installés dans chacune des municipalités?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3520 Écoutez, bien, c'est un fonds qui est vraiment spécifiquement ciblé pour les propriétaires qui ont pas de contrat avec nous.

3525 Donc la distribution va être un peu différente. Il y a trois (3) fonds qui sont prévus. Le premier, oui, la contribution volontaire, elle est séparée en fonction du prorata d'éoliennes situées sur chacun des territoires. Et ça, c'est versé aux municipalités pour une sorte de compensation.

Par contre, le soixante mille dollars (60 000 \$), le but de ce chiffre-là, c'est vraiment, cette compensation-là, c'est pour les gens qui sont à proximité du parc, mais qui ont pas de contrat avec nous.

3530 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et ça, le mécanisme à ce moment-là que vous envisagez, c'est quoi au juste, pour que je comprenne bien?

3535 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

C'est la MRC, la municipalité, les municipalités qui vont décider du processus exact pour bien séparer ça. Mais ça va être une compensation directe aux propriétaires.

3540 C'est pas le promoteur, si on veut, nous autres, on va verser le montant, et ça va être les municipalités qui vont décider du bon processus pour séparer ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

3545 Mais le but, c'est clairement, c'est les municipalités qui procéderaient à un partage entre voisins, c'est le but de l'exercice, c'est ça que vous nous dites?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3550 Quelque chose comme ça, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3555 Je peux poser une question, par exemple dans le cas de l'éolienne numéro 41 qui m'apparaît presque située à la limite municipale avec la municipalité d'Irlande, donc qui est dans la MRC des Appalaches.

3560 Est-ce que vos fonds couvrent uniquement les municipalités qui sont visées, les trois (3) municipalités, ou à ce moment-là, s'il y avait des gens très près dans d'autres municipalités, est-ce que ces gens-là pourraient bénéficier de ce fonds-là?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3565 Écoutez, les fonds qu'on verse sont versés en fonction d'accords qu'on a signés avec la MRC de L'Érable, les municipalités concernées, donc Saint-Ferdinand, Sainte-Sophie, puis Saint-Pierre-Baptiste.

PAR LE PRÉSIDENT:

3570 Donc ça ne concernerait pas la municipalité d'Irlande. Je vous remercie.

 Monsieur Marcoux.

PAR M. ÉTIENNE MARCOUX:

3575 Quels sont les recours possibles en cas de problèmes...

PAR LE PRÉSIDENT:

3580 S'il vous plaît, dans la salle, pas de commentaire sur les réponses!

 Allez-y monsieur Marcoux.

PAR M. ÉTIENNE MARCOUX:

3585 Quels sont les recours possibles en cas de problèmes avec le parc?

PAR LE PRÉSIDENT:

3590 Donc des recours, s'il y avait des nuisances, donc on va laisser aller monsieur Yelle et on pourra aller avec monsieur Talbot du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs après.

 Monsieur Yelle.

3595 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

3600 Écoutez, le premier recours, ça va toujours être de venir nous voir, parce que si jamais il y a un problème quelconque, ça va être le promoteur, qu'on va essayer de régler ce problème-là en premier lieu.

 Donc je vous ai parlé aussi un peu plus tôt du comité de suivi pour traiter les problèmes un peu plus complexes.

3605 Pour les producteurs agricoles, je sais que l'UPA aussi va avoir son rôle à jouer là-dedans et va mettre des représentants, si on veut, ou bien un représentant qui va être à la disposition des membres de l'UPA ou du Syndicat des propriétaires forestiers, pour pouvoir faciliter les règlements.

3610 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc les gens pourraient s'adresser directement au comité de suivi pour souligner un problème?

3615 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

Oui.

3620 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ils pourraient s'adresser bien entendu aussi à leur municipalité et ils pourraient s'adresser au ministère.

Monsieur Talbot, qu'est-ce que vous pouvez nous dire à ce sujet?

3625

PAR M. DENIS TALBOT:

Ils peuvent effectivement s'adresser au ministère, notamment par le biais des directions régionales qui font ce qu'on appelle le contrôle.

3630

Il y a des gens qui vont quand même régulièrement faire le tour des projets qui sont en construction ou en opération.

3635 Il y a des conditions qui doivent être respectées, des conditions de décret, je pense notamment, si on parle du climat sonore, on dit notamment qu'une éolienne qui n'est pas fonctionnelle doit être réparée dans un délai rapide.

3640 Si jamais il y a un défaut, bon, il y a des poursuites qui peuvent être prises par le ministère pour forcer un promoteur à remédier à la situation.

3640

Parce que les conditions de décret, finalement, c'est des engagements légaux, ça doit être fait.

3645 **PAR LE PRÉSIDENT:**

La procédure habituelle, c'est-à-dire vous commencez par un avertissement écrit, style mise en demeure, c'est ça?

PAR M. DENIS TALBOT:

3650

Oui, effectivement. Je suis moins familier avec cet aspect-là lié au contrôle, mais demain, comme j'ai dit, il y a quelqu'un du contrôle de la région ici qui va venir peut-être nous parler un peu plus de ce mécanisme-là.

3655

Mais effectivement, c'est progressif. Il commence par y avoir un avertissement.

C'est déjà arrivé dans le cas de certains parcs éoliens où il y a eu des avertissements, puis ça a été un peu plus loin que ça, puis finalement, les situations ont été corrigées.

3660

PAR LE PRÉSIDENT:

On pourra revenir demain, mais effectivement, lorsqu'on parle de poursuite pénale, ça peut prendre plusieurs mois à monter une preuve. Donc souvent, le ministère, traditionnellement, va envoyer des avertissements écrits à un promoteur l'intimant de corriger la situation.

3665

Mais on pourra revenir si les gens veulent plus de détails sur la procédure du ministère dans le cas de plainte.

Ça vous va?

3670

PAR M. ÉTIENNE MARCOUX:

Oui.

3675

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors je vous remercie.

3680

STEEVE MARCOUX

PAR LE PRÉSIDENT:

3685

Nous allons inviter monsieur Steeve Marcoux.

Bonsoir monsieur.

PAR M. STEEVE MARCOUX:

3690

Bonsoir monsieur, bonsoir madame.

Moi, je suis propriétaire d'une terre dans le cap de Saint-Ferdinand. L'implantation d'éoliennes dans le secteur va-t-il modifier, peut-il affecter les nappes phréatiques, affecter les sources d'eau qu'il y a dans le secteur?

3695

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous êtes propriétaire, est-ce que sur votre propriété, il y aurait des éoliennes ou vous seriez voisin d'éoliennes?

3700

PAR M. STEEVE MARCOUX:

Sur ma propriété, il y aurait des éoliennes.

3705

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3710

Écoutez, je sais que c'était une préoccupation au niveau de la municipalité de Saint-Ferdinand, aussi au niveau de l'Irlande.

3715

Nous autres, au niveau des experts en hydrologie, on pourra toujours essayer de les contacter pour avoir des détails plus en détail sur l'implantation du parc en tant que tel, mais il y a pas d'impact prévu sur la nappe phréatique.

Souvent, ce qui amène des craintes, c'est au niveau du dynamitage.

3720

Le premier point que je voudrais amener, c'est certain que c'est toujours possible qu'il y ait du dynamitage, mais en fonction du roc local, la grosse majorité des travaux qui vont être faits lors de l'excavation devrait pouvoir se faire à travers un simple creusage manuel, si on veut.

3725

Donc c'est possible quand même qu'il y ait du dynamitage, mais dans le cas du dynamitage, je vais peut-être laisser la parole à monsieur Demers pour compléter l'information, pour voir de quelle manière est-ce que ça peut influencer la nappe phréatique ou pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

3730

Oui monsieur Demers.

PAR M. ROBERT DEMERS:

3735 D'abord, une précision, un premier critère que nous avons considéré, puis c'est quand même une préoccupation importante, parce que l'eau potable, de plus en plus, on la cherche, puis on la veut de bonne qualité et en quantité.

3740 C'est qu'il y a un minimum, sauf une éolienne, il y a un minimum de cinq cents mètres (500 m) de distance qui sépare l'éolienne d'une résidence. Normalement, règle générale, dans au-delà de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des cas, la source d'eau potable de la résidence est située à proximité de la résidence comme telle.

3745 Ce que je vous ai dit tantôt, ce que j'ai expliqué, c'est qu'au niveau des eaux de surface, pour les puits de surface, à ce moment-là il y a tout un système qu'on doit appliquer, les règlements sur les normes d'intervention, les guides de saines pratiques, tout le contrôle de l'érosion, le contrôle de la sédimentation qui doivent être appliqués, qui fait en sorte de protéger ces sources d'eau de surface.

3750 Maintenant, en ce qui concerne les eaux souterraines, bien regardez, je peux peut-être présenter l'acétate à ce moment-là! Les enjeux, préservation de la quantité et de la qualité de l'eau potable, ce que je viens de dire.

3755 Il y a deux (2) méthodes dans le secteur visé, il y a les eaux souterraines puis les eaux de surface.

La relation entre les points de captage de l'eau potable, les puits et les sources! D'abord localisation des résidences, comme je viens de dire, elles sont toutes à un minimum de cinq cents (500 m), sauf une éolienne à quatre cent soixante-dix mètres (470 m).

3760 Le point de captage de l'eau des résidences qui est situé normalement dans un rayon de dix (10 m) à vingt mètres (20 m) de la résidence, comme je viens de préciser aussi.

3765 Distance des points de captage, qui est à la même distance d'éolienne la plus proche que la résidence comme telle. Ça veut dire que les puits sont à peu près la même chose que la résidence, donc à peu près à cinq cents mètres (500 m).

Et la distance entre les points de captage municipaux et les éoliennes, pour les sources d'eau municipales, on parle de plus grand ou égal à six cents soixante-dix mètres (670 m).

3770 Les éléments considérés, que nous avons considérés pour l'évaluation des impacts, d'abord la phase de construction des éoliennes! Il y a la partie excavation pour asseoir les assises des éoliennes comme telles, les fondations.

3775 Comme monsieur Yelle vient de dire, c'est que les premiers sondages géotechniques qui ont été faits de façon sommaire sur le terrain montrent une qualité de roc relativement friable qui pourrait se briser avec une pelle ou un pic, si vous voulez, au bout de la pelle, de façon mécanique, pour enlever le roc.

3780 Dans le cas où il y aurait éventuellement, puis ça, ça va être des études géotechniques subséquentes qui vont le démontrer, où il y aurait du dynamitage de requis, c'est qu'on ne descend pas en bas de trois mètres (3 m) de profondeur.

3785 Et la superficie couverte, ça correspond à peu près à une superficie d'une résidence privée. C'est comme en fin de compte, pour fins de comparaison, c'est comme si je construisais une fondation à une distance de cinq cents mètres (500 m) d'une résidence.

Donc tout ça laisse présager aucun impact ou impact non déterminé sur la portion approvisionnement en eau potable, autant en surface qu'en profondeur.

3790 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

3795 Monsieur Talbot, du côté du dynamitage, est-ce qu'on a relevé jusqu'à maintenant, dans le cas des dossiers éoliens, des problèmes subséquents sur des puits d'alimentation?

PAR M. DENIS TALBOT:

3800 On n'a pas, à ma connaissance, relevé de problème jusqu'à maintenant.

Mais concernant des pratiques qu'on peut suggérer, je vais laisser madame Évelyne Barrette rajouter quelque chose.

PAR Mme ÉVELYNE BARRETTE:

3805 Le promoteur a mentionné qu'il va faire des caractérisations pour connaître le sol où vont être effectués les travaux.

3810 En fait, dans l'étude d'impact, il a pas identifié les puits qui seraient à risque s'il y a des travaux de dynamitage. Donc le ministère aurait l'intention de demander au promoteur un avis d'un hydrogéologue afin qu'il identifie les puits qui vont être à risque lors du dynamitage, donc pour être certain, pour rassurer la population s'il y a des puits qui sont à risque.

3815 A ce moment-là, si jamais le projet est autorisé et qu'il y a des puits qui ont été identifiés à risque, il y aura une condition qui sera rajoutée au décret afin de demander un suivi de la qualité de l'eau des puits qui auront été identifiés à risque, et le promoteur devra également proposer

des mesures d'atténuation pour rétablir l'approvisionnement en eau de ces puits-là s'il y a eu des problèmes.

3820 **PAR LE PRÉSIDENT:**

A ce moment-là, ce serait surtout au point de vue de qualité de l'eau, ce serait plus des puits de surface qui seraient susceptibles d'être touchés?

3825 **PAR Mme ÉVELYNE BARRETTE:**

Qualité et quantité pour les puits d'approvisionnement en eaux souterraines.

PAR LE PRÉSIDENT:

3830

Donc dans les deux (2) paramètres qui seraient couverts, qualité et quantité dans les deux (2) cas, surface et puits creusés?

PAR Mme ÉVELYNE BARRETTE:

3835

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3840

Très bien, je vous remercie.

Ça vous va?

PAR M. STEEVE MARCOUX:

3845

Je n'avais qu'une question.

PAR LE PRÉSIDENT:

3850

Alors je vous remercie.

Il est vingt-deux heures trente (22 h 30), nous allons mettre fin à la séance de ce soir.

3855 Nous allons poursuivre les travaux, donc la période de questions comme on peut l'appeler, à compter de treize heures trente (13 h 30) demain.

Alors ce que je veux souligner, sur la façon de procéder, c'est que nous avons un registre. Demain, on comprend que des gens qui travaillent demain, sont inscrits. Je vais appeler tout le monde par leur ordre d'inscription.

